



Centre Communal d'Action Sociale
ccas

2024

Rapport d'Orientation
Budgétaire

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE DE GRENOBLE

SOMMAIRE

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, le débat d'orientations budgétaires est organisé dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif. Il a pour objectif de proposer au Conseil d'administration les grandes orientations politiques, et leurs traductions financières, qui seront mises en œuvre dans les années à venir. C'est un point de rendez-vous, de débat collectif, transparent, à vocation constructive, autour des moyens consacrés à l'ambition politique de l'établissement CCAS.

I - CONTEXTE DU BUDGET 2024 : LES COLLECTIVITÉS ET LEURS PUBLICS FACE À UN CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE INÉDIT	p. 3
A - Le contexte général	p. 3
B - Projet de Loi de Programmation des Finances Publiques 2023-2027 (PLPFP 2023-2027) et Projet de Loi de Finances 2024 (PLF 2024)	p. 4
C - Les impacts sur le budget du CCAS	p. 5
D - Observation sociale : la fragilisation des publics de l'action sociale face aux crises successives	p. 6
II - LES ORIENTATIONS DES POLITIQUES PUBLIQUES EN MATIÈRE DE SOLIDARITÉS	p. 10
A - Un projet d'action sociale ambitieux en faveur de l'accès aux droits, de la lutte contre l'isolement et de l'émancipation des publics fragiles	p. 11
Les principaux projets 2024	p. 13
B - Des projets ressources d'ampleur qui soutiennent l'action sociale	p. 18
C - Le partenariat au cœur de l'action du CCAS	p. 21
III - LES GRANDS ÉQUILIBRES PROSPECTIFS	p. 22
A - Prospective financière en fonctionnement 2022-2027	p. 22
1. Les grands équilibres de la Prospective financière 2024-2027	p. 23
2. Une augmentation significative des dépenses contraintes de fonctionnement	p. 25
3. Des recettes de fonctionnement qui suivent l'augmentation des dépenses grâce à un fort soutien de nos principaux financeurs	p. 25
B - Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2022-2028	p. 26
1. Les dépenses d'investissement 2022-2028 (Hors dette)	p. 26
2. Les dépenses d'investissement 2022-2028 (travaux d'entretien et achats, mobiliers)	p. 28
3. Les Dépenses d'investissement d'opérations majeures	p. 28
ANNEXES	p. 33
1. Eléments relatifs à la Dette	p. 34
2. Structure des effectifs	p. 37
3. Cartographie du Patrimoine	p. 42

I - CONTEXTE DU BUDGET 2024 : LES COLLECTIVITÉS ET LEURS PUBLICS FACE À UN CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE INÉDIT

A - Le contexte général

L'année 2022, marquée par le rebond post-COVID, a subi les conséquences de l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Malgré une croissance annuelle élevée, les tensions d'approvisionnement ainsi que la hausse des prix de matière première ont fragilisé la dynamique d'activité entre les hivers 2022 et 2023, affectant en tout premier lieu la consommation des ménages.

En 2024, l'économie mondiale progresserait au même rythme qu'en 2023 avec une croissance de + 3,0 %. Ce rythme est légèrement inférieur à la moyenne 2015-2019 et s'explique par le climat d'incertitude fortement présent. Le ralentissement observé dans les pays avancés serait compensé par une croissance plus soutenue des pays émergents. Pour la zone euro, l'activité devrait rester dynamique grâce à une hausse de la consommation et un contexte de décline progressive de l'inflation. En revanche, ces prévisions doivent être pondérées au regard de la guerre en Israël-Palestine dont les impacts n'ont pas encore été pris en considération dans les modélisations économiques et de la **crise** immobilière que connaissent les Etats-Unis, la Chine et l'Europe. La hausse des taux d'intérêt décidée par la FED et la BCE pour enrayer l'inflation a eu pour conséquence un très fort ralentissement des transactions immobilières et la fragilisation du secteur de la construction.

1. Les impacts sur l'économie française

L'économie française a résisté au deuxième trimestre 2023 (+ 0,5 %) grâce à une détente des prix de matières premières et un pic d'inflation passé. En ce qui concerne le marché de l'emploi, un taux de chômage à 7,2 % est enregistré au deuxième trimestre 2023, en baisse d'un point par rapport au quatrième trimestre 2019.

La seconde moitié de l'année 2023 semble poursuivre cette trajectoire bien que la hausse des taux d'intérêt constitue un frein à l'activité et à l'investissement chez les ménages. Dans ce contexte, le gouvernement prévoit une croissance du PIB de + 1,0 % en 2023. L'inflation enregistrerait une légère baisse en 2023 mais se maintiendrait à + 4,9 % en moyenne annuelle (après + 5,2 % en 2022). Les mesures prises par le gouvernement, notamment le bouclier tarifaire à destination des ménages sur les tarifs réglementés de vente, ont permis de réduire le niveau général des prix de 2 points en 2023. La composition de l'inflation évoluerait néanmoins. Après une première phase affectant les prix de l'énergie, de l'alimentaire et des produits manufacturés, une deuxième phase toucherait les services et les salaires.

Selon le gouvernement, l'année 2024 enregistrerait un rebond avec une croissance de + 1,4 % portée par la reprise progressive de la consommation des ménages et la baisse de l'inflation. En revanche, l'investissement total serait freiné par la hausse des taux d'intérêt réels. L'investissement des ménages continuerait de reculer et celui des entreprises ralentirait sans toutefois baisser grâce notamment aux baisses d'impôts de production et aux besoins liés à la transition écologique et numérique. Pour 2024, le gouvernement prévoit une baisse de l'inflation pour atteindre un niveau de + 2,6 % du fait d'un ralentissement des prix alimentaires et manufacturés et une progression contenue des prix de l'énergie. En revanche, les tensions sur les salaires affecteraient les services sans toutefois remettre en cause la baisse progressive de l'inflation. Le 14 septembre 2023, la BCE a relevé de 0,25 point de pourcentage ses taux directeurs, effectuant une dixième hausse d'affilée dans le cadre de sa politique de resserrement monétaire pour combattre l'inflation en zone euro. Le taux de dépôt est ainsi passé de - 0,5 % en juin 2022 à 4 %.

Les nouvelles projections macro-économiques de la BCE sont plus pessimistes. Elle prévoit une hausse des prix de 5,6 % en 2023, puis de 3,2 % en 2024 et de 2,1 % en 2025, se rapprochant de l'objectif à moyen terme de 2 %.

2. Les impacts pour les finances publiques

Malgré un contexte inflationniste tendu en 2022, les communes ont conservé leurs marges d'autofinancement, grâce à une hausse des recettes de fonctionnement (+ 5,0 %) permettant de compenser l'essentiel de la hausse des dépenses de fonctionnement (+ 5,6 %). La situation financière s'annonce différente en 2023, l'effet de ciseau entre l'évolution des recettes et des dépenses de fonctionnement devrait se creuser.

En 2023, les recettes de fonctionnement des communes progresseraient de 4,3 % (contre 5,0% en 2022) grâce à des recettes fiscales dynamiques, en hausse de 4,7 %.

En 2023, les dépenses de fonctionnement des communes enregistreraient une évolution quasiment similaire à celle de 2022 (+ 5,5 % après + 5,6 %) et subiraient encore les effets directs et indirects de l'inflation. Les dépenses de personnel seraient ainsi en hausse de 4,5 % et traduiraient les diverses mesures mises en place pour redonner du pouvoir d'achat aux agent-es de la fonction publique : la revalorisation du point d'indice contribuerait fortement à cette hausse bien que des mesures catégorielles telles que la revalorisation des plus bas salaires pèserait également. La hausse des charges à caractère général se confirmerait également en 2023 (+ 9,0 % après +10,9 %). Ces dépenses sont composées pour plus d'un tiers des achats de matières et fournitures, dont les dépenses énergétiques constituent la moitié et l'alimentaire le dixième. Malgré une reconduction et un élargissement du bouclier tarifaire en 2023 ainsi que la mise en place de « l'amortisseur électricité », les collectivités territoriales restent victimes de la croissance des prix et subissent l'extinction de certaines mesures ponctuelles pour limiter les consommations énergétiques déployées en 2022.

Les collectivités territoriales poursuivraient leurs investissements en 2023. Les dépenses augmenteraient ainsi de + 7,8 % (après + 10,8 % en 2022, année de rebond suite à la sortie de la crise sanitaire). Cette hausse s'explique par l'augmentation des coûts de la construction et des travaux publics ainsi que l'engagement dans de nouveaux projets de rénovation du patrimoine et de transition écologique. Ces investissements seraient rendus possibles par des recettes d'investissement constituées essentiellement de dotations et subventions. Le recours à l'emprunt viendrait compléter le financement pour un montant de 7,4 milliards d'euros, équivalent à celui de 2022.

B - Projet de Loi de Programmation des Finances Publiques 2023-2027 (PLPFP 2023-2027) et Projet de Loi de Finances 2024 (PLF 2024)

La Loi de Programmation des Finances Publiques 2023-2027 (LPFP) définit la trajectoire pluriannuelle des finances publiques jusqu'en 2027 et vise un retour du déficit public sous la barre des 3 % du PIB d'ici 2027 (contre 4,9 % en 2023) ainsi qu'une réduction de la dette publique à 108,1 % à l'horizon 2027.

Après avoir fait l'objet d'un rejet en 2022, celle-ci a été adoptée sans vote, le 28 septembre dernier, par recours à l'article 49.3 de la Constitution par la Première ministre. La stratégie présentée par le gouvernement repose sur une limitation de l'évolution annuelle des dépenses publiques à + 0,6 % sur 2023-2027, hors effet d'extinction des mesures d'urgence et de relance.

L'ensemble des administrations publiques sera associé à cet effort de maîtrise de la dépense publique :

- Les administrations sociales participeront à la maîtrise de l'évolution des dépenses permises par la réforme des retraites, la réforme de l'assurance chômage qui devrait favoriser le plein emploi et la maîtrise des dépenses de santé ;
- Les collectivités locales participeront à la maîtrise des dépenses avec un objectif de progression de leurs dépenses de fonctionnement chaque année inférieur de 0,5 % à l'inflation.

Pour le gouvernement, la maîtrise des dépenses passe également par un renforcement de la qualité des dépenses et notamment par le financement des investissements en faveur de la transition écologique et numérique, du plein-emploi et de la compétitivité des entreprises. Selon cette stratégie, la maîtrise des dépenses permettra également de mettre en œuvre les baisses d'impôts annoncées par le gouvernement (suppression progressive de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises et la baisse supplémentaire de 2 milliards d'euros d'impôts pour les ménages). Cette stratégie devrait s'accompagner de mesures de lutte contre la fraude et d'une politique fiscale en cohérence avec la politique de transition écologique.

Ainsi, le gouvernement prévoit que le taux de prélèvement obligatoire devrait baisser de plus d'un point de PIB passant de 45,4 % en 2022 à 44,4 % en 2027. Le projet de loi de finances pour 2024 a été présenté en Conseil des ministres et déposé à l'Assemblée Nationale, le 27 septembre 2023. Ce projet de loi de finances prévoit tout à la fois :

- Un renforcement du financement de la transition écologique : + 10 Md€, dont 7 seront dépensés en 2024, par rapport à 2023 en faveur de la préservation des ressources naturelles, la rénovation des bâtiments, l'efficacité énergétique, les transports durables et la réduction des émissions industrielles ;
- Un investissement dans le domaine de l'éducation (+ 3,9 Md€ pour le budget de l'Education nationale) ;
- Une réduction de la fiscalité des entreprises : poursuite de la suppression de la CVAE (baisse de recette à hauteur d'1Md€) ;
- La lutte contre l'inflation avec une indexation du barème de l'impôt sur le revenu sur l'inflation (+ 4,8%) ce qui engendrerait un manque à gagner pour l'État de 6,1 Md€ ;
- La lutte contre la fraude fiscale et sociale grâce à diverses mesures avec notamment renforcement des moyens de l'administration fiscale, contrôle des multinationales, transposition de la direction sur l'impôt minimum de 15 % payé par les multinationales, création d'un délit d'incitation à la fraude fiscale.

C - Les impacts sur le budget du CCAS

L'inflation est restée à un niveau très élevé en 2023 estimée à + 4,9 % en moyenne annuelle après + 5,2 % en 2022). D'après les dernières données INSEE disponibles, l'impact a été particulièrement marqué sur les prix de l'électricité et du gaz (+ 27 %) et le prix des denrées alimentaires (+ 13,6 %). Les autres postes de dépense impactant les finances locales progressent d'un peu plus de 5 % sur l'année.

Le CCAS a lui aussi été touché mais dans une moindre mesure. En effet, la renégociation des contrats d'électricité et de gaz fin 2022, les réductions de facture accordées par les fournisseurs au titre de l'amortisseur électricité ainsi que l'ensemble des mesures de sobriété mises en place au sein des services ont permis de réaliser de limiter la hausse des dépenses de fluides. De même, les dépenses d'alimentation destinées à la restauration dans les établissements petite-enfance, personnes âgées et lutte contre la pauvreté enregistrent une forte hausse. On notera toutefois que la Ville de Grenoble n'a pas appliqué au CCAS de hausse sur le prix des repas livrés par la Cuisine Centrale.

En revanche, conformément aux dispositions prévues par le code de la commande publique assouplissant les règles de révision de prix, les clauses des marchés d'alimentation ont été adaptées pour tenir compte de l'évolution régulière du coût d'achat des denrées par les fournisseurs pour les établissements non livrés par la Cuisine Centrale de la Ville ainsi que pour les achats de goûters et petits déjeuners. Ces augmentations ont pu être absorbées pour partie par des mesures de redirection.

Les mesures gouvernementales réputées compenser l'inflation continuent de peser sur les comptes en 2024, avec la revalorisation de la valeur du point (effet année pleine de la mesure juillet 2023) et la hausse des indices (+ 5 points au 01/01/2024 par agent soit 25 € bruts mensuels temps complet) pour environ 300 000 €.

Alors que les taux d'intérêt étaient proches de 0,7 % fin 2021, ceux-ci dépassent 3,75 % fin 2023. En effet, la BCE a procédé à 10 hausses consécutives de ses taux directeurs depuis juillet 2022. Ceux-ci sont ainsi passés de 0,5 % en juillet 2022 à 4 % en septembre 2023. Les conditions de refinancement des banques se sont ainsi durcies conduisant celles-ci à augmenter fortement leurs marges bancaires. Ainsi, alors que les taux de marges étaient proches de 0,5 points de base en 2022, ceux-ci atteignent régulièrement 1 point en 2023.

Ces hausses ont un impact sur le coût des nouveaux emprunts contractés. Ainsi, le CCAS a contracté un emprunt fin 2023 de 3,5 millions d'€ à 4,07 % à taux fixe, impactant de fait le coût global de l'encours d'emprunt.

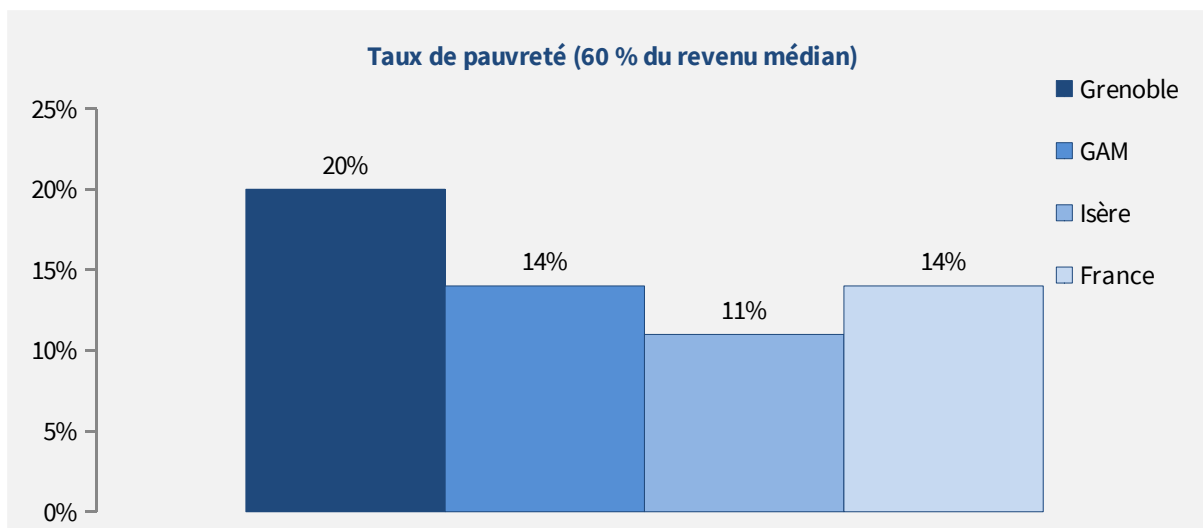
D - Observation sociale : la fragilisation des publics de l'action sociale face aux crises successives

a) Les précarités à Grenoble

A l'image de toutes les villes métropolitaines, Grenoble accueille aussi bien des ménages aisés que des ménages en situation de précarité. **La commune présente ainsi de fortes inégalités de revenus** : les 10 % des ménages les plus riches gagnent près de 4 fois plus que les 10 % des ménages les plus pauvres, soit l'écart le plus élevé parmi les communes du territoire métropolitain¹.

Malgré un niveau de vie élevé, **la population grenobloise présente des poches de précarité : 27 000 personnes sont en situation de pauvreté monétaire, soit un taux de pauvreté de près de 20 %** (contre moins de 15 % à l'échelle métropolitaine). Alors que ce taux reste stable à Grenoble, il a diminué d'un point à l'échelle nationale et départementale sur la dernière période de recensement (2015-2020).

¹ La comparaison de la commune de Grenoble avec d'autres territoires (agglomération, département, France métropolitaine) permet de saisir les singularités démographiques, sociales et économiques. Néanmoins, cette comparaison présente des limites compte tenu de la grande disparité des territoires, notamment à l'échelle métropolitaine, qui se compose à la fois de zones urbaines, péri-urbaines, ou moins denses, et donc qui présente des structures sociales composites.



La population à bas revenus progresse ces dernières années : au 31 décembre 2021, la CAF de l'Isère dénombre 16 200 allocataires dont le revenu est situé en dessous du seuil de pauvreté monétaire² (32 000 personnes couvertes), soit une augmentation d'environ + 10 % depuis 2015. La tendance devrait se poursuivre ces prochaines années compte tenu du contexte macro-économique actuel et à venir.

Grenoble compte également **5 300 allocataires fragiles** (c'est-à-dire qui se situeraient en dessous du seuil bas revenus s'ils ne percevaient pas les prestations sociales).

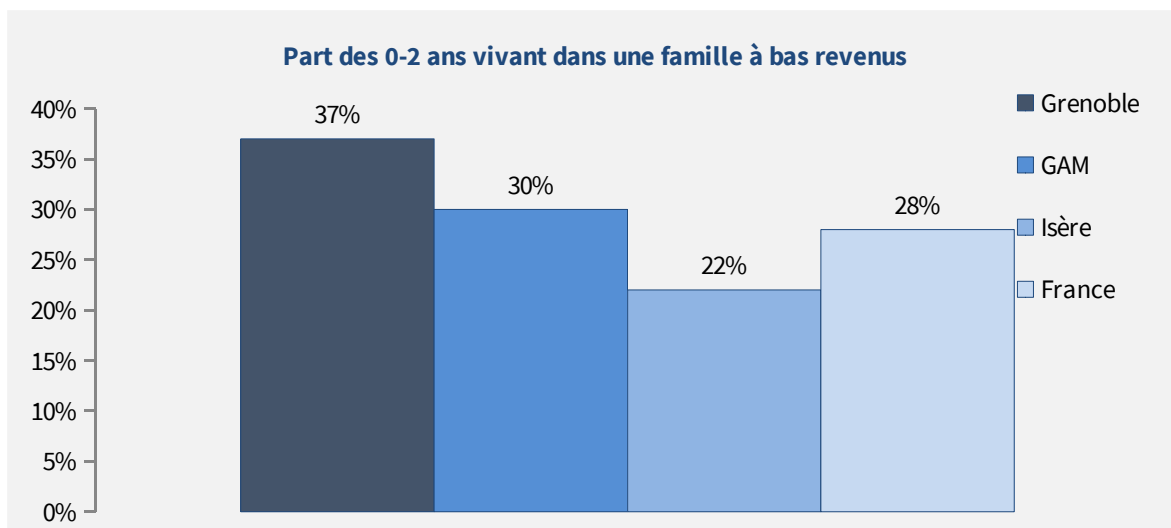
La précarité vis-à-vis de l'emploi est plus importante à Grenoble qu'à l'échelle de la France métropolitaine ; **le taux de chômage** (au sens de l'Insee) **atteint près de 15 %** (contre 12 % en France ou à l'échelle du territoire métropolitain), soit plus de 11 000 chômeurs au sens de l'Insee. **La part d'emplois précaires est plus élevée** (23 %, contre 15 % en France). Aussi, près de 14 000 allocataires perçoivent la prime d'activité.

A Grenoble, une surreprésentation de familles avec enfant(s) en situation de précarité

Grenoble accueille davantage de familles précaires qu'à l'échelle nationale ; en effet, 27 % des couples allocataires avec enfant(s) vivent sous le seuil de bas revenus, contre 19 % à l'échelle nationale. Cette part s'élève à 61 % chez les familles monoparentales grenobloises (contre 56 % à l'échelle nationale), davantage exposées à la pauvreté que l'ensemble des ménages. Elles sont surreprésentées à Grenoble et concernent 38 % de l'ensemble des familles avec enfant(s), contre 32 % à l'échelle nationale.

Ainsi, **plus d'un enfant grenoblois sur trois âgés de moins de 3 ans (37 %) vit dans une famille qui se situe sous le seuil de bas revenus** (contre 21 % en Isère, et 27 % en France), **soit 1 730 enfants**. Cette part dépasse 50 % dans les Secteurs 5 (51 %) et 6 (60) et atteint jusqu'à plus de 80 % dans certains quartiers de Grenoble, notamment de la géographie prioritaire (QPV).

² Seuil de pauvreté au sens 60 % du revenu médian, soit 1 135€ en 2021 pour une personne seule.



Des jeunes surexposés à la précarité

Les jeunes de moins de 25 ans sont particulièrement exposés à la précarité, notamment s'ils ne bénéficient pas du soutien familial (ne pouvant pas prétendre aux minimas sociaux). Ainsi, **la CAF de l'Isère compte 6 500 jeunes allocataires âgés de moins de 30 ans en situation de bas revenus**. Non seulement le **taux de pauvreté** est plus élevé que pour l'ensemble des tranches d'âge (28 % contre 21 % pour les 30-50 ans) mais il l'est **davantage à Grenoble qu'à l'échelle nationale** (22 %).

La fragilité économique et sociale des séniors grenoblois

Si le **taux de pauvreté** des personnes âgées est moindre que celui de l'ensemble des ménages, **il est plus important à Grenoble qu'en France métropolitaine chez les 60-74 ans** (14 %, contre 11 % en France) **et dans une moindre mesure chez 75 ans et plus** (12 % contre 10 % en France).

La pauvreté en condition de vie peut se mesurer par **l'isolement**, notamment par l'approche du logement : **à Grenoble, plus de 4 700 personnes âgées de 80 ans et plus vivent seules** (soit 55 % parmi les personnes de cette même tranche d'âge, contre 42 % à l'échelle nationale).

Les « invisibles » de la statistique : la grande pauvreté à Grenoble

Les données traditionnelles ne prennent pas en compte les populations les plus pauvres qui demeurent invisibles des systèmes d'information statistique (personnes vivant à la rue, en bidonville ou squat, personnes étrangères non régularisées, ...).

La domiciliation permet d'approcher une partie de ces « invisibles » puisqu'elle s'adresse aux personnes privées de domicile stable et personnel. Or, **le nombre de personnes domiciliées au CCAS augmente de manière exponentielle ces dernières années** : en décembre 2023, plus de 3 300 boîtes aux lettres sont actives (plus de 4 300 ayants droits), soit une augmentation de près de 70 % depuis 2020.

Extrait de l'étude sur les publics domiciliés (Mission Observation sociale, 2023)

L'étude révèle que les personnes domiciliées se caractérisent par une **majorité d'hommes seuls** (56 % de l'ensemble des domiciliés), **sans ressources** (70 %) et **sans emploi** (75 %). Ces dernières années, **le nombre de jeunes domiciliés âgés de 18-25 ans ainsi que de familles avec enfant(s) ont augmenté** (respectivement + 78 % et + 100 % entre 2019 et 2022).

Ainsi, le CCAS compte plus de 800 ménages avec enfant(s) domiciliés fin 2022, et près de 650 jeunes. La majorité des personnes domiciliées déclarent être **hébergées chez un tiers** (52%), un sur cinq indique être hébergé en structure (20 %) ou à la rue, squat et campement (23 %).

La forte augmentation du nombre de personnes domiciliées s'explique par deux tendances simultanées : d'une part le **flux continue de nouvelles demandes de domiciliation**, d'autre part **une inscription de plus en plus longue des personnes domiciliées** (observée par la part du nombre de domiciliés depuis plus de 3 ans, qui passe de 7 % en 2019 à 17 % en 2022, soit un effectif multiplié par deux en trois ans).

b) La difficile observation des effets de l'inflation sur les budgets des ménages

Après une inflation inédite (jusqu'à + 7 % début 2023 selon l'Insee), la France enregistre à l'automne 2023 un ralentissement du phénomène, notamment par une moindre augmentation des prix sur l'énergie et l'alimentation : respectivement + 5 % et + 8 % entre octobre 2022 et octobre 2023 (après + 12 % et + 10 % sur la période septembre 2022 et septembre 2023). **Toutefois, l'inflation reste encore largement plus élevée qu'en période avant crise** (+ 1,6 % en 2021). Aussi, alors qu'elles avaient limité les effets de l'inflation de moitié, **la fin des mesures de « bouclier tarifaire » sur le gaz, l'électricité et la remise à la pompe vont impacter directement les budgets des ménages**, laissant supposer une augmentation de leurs dépenses en énergie à l'hiver 2023-2024.

Comment mesurer l'impact de l'inflation sur le niveau de vie des ménages ?

Le revenu n'est pas suffisant pour étudier finement le niveau de vie d'un ménage, notamment puisqu'il ne prend pas en compte les effets induits par une évolution de la situation du ménage (déménagement, séparation, etc.) ou du contexte macro-économique (inflation) sur son budget.

L'une des méthodes possibles s'attache à mesurer les « privations » des ménages. L'indicateur de **privation matérielle et sociale** est défini comme la part de personnes vivant en logement ordinaire ne pouvant pas couvrir les dépenses liées à au moins 5 éléments de la vie courante sur 13 considérés comme souhaitables, voire nécessaires, pour avoir un niveau de vie acceptable. **Selon l'Insee, en 2022, près de 15 % des ménages seraient en privation matérielle et sociale, soit le niveau le plus élevé** depuis que la première enquête en 2013. L'étude révèle que les **familles nombreuses et monoparentales** sont plus exposées au risque de privation et que les postes les plus concernés sont : les **vacances** (25 % déclarent se priver d'une semaine de vacances dans l'année), le **chauffage** (10 % déclarent se priver d'un chauffage suffisant), et **l'alimentation** (10 % déclarent se priver de manger de la viande, du poisson ou un équivalent végétarien tous les deux jours).

D'après l'ONPE, en 2018, **près de 11 000 ménages grenoblois seraient en situation de précarité énergétique (soit 13 % de l'ensemble des ménages)**³. Les données présentées tiennent compte des conditions de logement (type de chauffage, taille des logements et ancienneté du bâti) ainsi que des niveaux de revenus des ménages, afin d'estimer le ratio entre les dépenses énergétiques du ménage et ses ressources financières. **La proportion de ménages dans cette situation devrait augmenter ces prochaines années compte tenu de l'inflation et son impact sur le budget des ménages** (actualisation en cours des données par l'ONPE).

³ Un ménage est en situation de précarité énergétique lorsque ses dépenses énergétiques dans son logement sont supérieures à 8 % de son revenu, et son revenu par unité de consommation (UC) est inférieur au 3^e décile de revenu par unité de consommation. L'indicateur est calculé à partir de l'exploitation des données de l'Enquête nationale logement (ENL) de l'Insee. La dernière enquête a eu lieu en 2013, et le millésime 2020 est en cours de traitement au sein du ministère de la Transition écologique.

II - LES ORIENTATIONS DES POLITIQUES PUBLIQUES EN MATIÈRE DE SOLIDARITÉS

Les communes se trouvent en première ligne des conséquences des crises économiques et sociales actuelles. Si notre territoire communal n'est pas uniforme, la forte présence des services publics de la Ville et des équipements du CCAS garantissent une action au plus près des Grenoblois-es.

Le CCAS de la Ville de Grenoble, en tant qu'acteur public territorial impliqué à l'échelle communale, se positionne sur **des projets d'action sociale variés, visant notamment à combler les interstices des actions de droit commun**. Pour cela il s'appuie sur une bonne connaissance des besoins des publics, des manques et du partenariat dans les différents champs de l'action sociale.

Il témoigne **d'un engagement fort et durable dans l'accueil du jeune enfant, l'accueil et l'accompagnement des personnes âgées et la lutte contre la pauvreté et la précarité** et cherche avant tout à proposer des services en lien avec **les besoins sociaux identifiés sur le territoire**, recherchant l'anticipation et l'amélioration continue tant au niveau de l'accompagnement des parcours des usagers, que de l'évolution des organisations. Plus largement, il s'inscrit dans un réseau large d'acteurs sur le territoire et défend l'importance de **travailler en complémentarité**, initiant et s'investissant dans nombre de démarches partenariales dans les différents champs de l'action sociale sur lesquels il intervient.

La volonté de **placer l'utilisateur au cœur des dispositifs** en l'associant à chaque étape de son accueil, accompagnement et construction de son projet de vie, voire en soutenant des projets à dimension citoyenne et participative marquée, constitue un des moteurs de son action. Le CCAS s'inscrit dans **une logique de durabilité de l'action et de soutenabilité financière qui demande un pilotage resserré**.

Conscient de la nécessité **d'assurer la continuité de service** et fort de son engagement à une utilisation sobre des finances publiques, il souhaite promouvoir une mobilisation raisonnée et équilibrée des ressources, qu'elles soient humaines, énergétiques ou matérielles. Enfin, le CCAS de Grenoble, fort de son histoire et de son expertise, voit son action guidée par **la recherche permanente de l'innovation**, à différentes échelles d'action et d'intervention.

L'année 2024, comme celle qui vient de s'écouler est particulière :

- d'abord socialement, car elle est particulièrement marquée, après 2 ans de crise sanitaire, par un contexte inflationniste qui touche toute la population et notamment les plus fragiles ;
- particulière aussi du côté organisationnel, marquée par un tournant au niveau de l'emploi qui complexifie grandement l'action sociale dans tous les domaines et demande au CCAS de faire un bond en avant vers d'autres méthodes de visibilité, d'attractivité, de recrutement ;
- particulière sur le plan financier, car les collectivités sont pleinement impactées par l'inflation et les mesures gouvernementales qui l'accompagnent (ex : revalorisation du point d'indice). Le choix effectué par la Ville de Grenoble d'augmentation du taux de la taxe foncière s'explique pour partie par ce contexte. Les objectifs sont de couvrir l'augmentation des dépenses liées à l'inflation sans pour autant mettre l'action publique à l'arrêt et même, au contraire, en accélérant les transitions, améliorant le service public et en mettant en place des mesures de justice sociale.

Tenant compte de ces orientations fortes, trois grands types de priorités pour 2024 ainsi que les deux années suivantes peuvent être formulées pour le CCAS :

- Traduite par la formalisation d'un **plan stratégique partagé entre la Ville et le CCAS** acté début 2023, la **poursuite du renforcement de la collaboration entre les deux institutions** est une priorité affirmée. Le CCAS doit se positionner au sein d'une politique d'action sociale plus large

co-portée par la Ville et son CCAS. Le travail en cours sur le rapprochement des ressources, la délibération cadre sur la politique en direction des aîné-es et des aidant-es, les nouveaux projets « Territoire zéro non recours » et « Territoire zéro exclusion énergétique », l'animation du projet éducatif petite enfance concourent pleinement à cette priorité. L'accent doit être mis sur un travail transversal à tous les niveaux équipe, services, directions et direction générale, dans un objectif d'approche globale des solidarités dans les politiques publiques locales.

- Considérant les orientations politiques récentes, l'année 2024 est celle d'**une dynamique projet nouvelle et d'ampleur** : affirmation d'une politique d'accueil du jeune enfant de qualité favorisant le développement de l'enfant et la lutte contre les inégalités, déploiement de la stratégie de renouvellement de la politique personnes âgées, mise en œuvre des actions du bouclier social, accentuation des marqueurs de l'action sociale avec l'aller vers, le soutien vers l'accès aux droits, la lutte contre l'isolement, etc.
- Enfin, le CCAS, établissement public de 1000 ETP, sait accueillir l'humain, notamment la grande vulnérabilité et sait se développer, faire évoluer son action de terrain mais reste encore **fragile sur les fondamentaux** que ce soit au niveau des process ressources humaines, de la fiabilité des données financières ou encore du déploiement de démarches structurées de suivi de la qualité en action sociale. **La structuration et la consolidation interne constituent donc des enjeux majeurs pour l'institution.**

A – Un projet d'action sociale ambitieux en faveur de l'accès aux droits, de la lutte contre l'isolement et de l'émancipation des publics fragiles

Dans le contexte décrit ci-avant, la Ville de Grenoble et son CCAS ont mis en place **un bouclier social et climatique** pour lutter contre toutes les formes d'isolement et permettre à chacun-e de conserver des ressources suffisantes pour s'alimenter convenablement, se loger dignement et accéder à ses droits.

La création d'une **Cité des Aîné-es et des Aidant-es**, en plein cœur de la ville, témoigne de cette volonté constante d'aller-vers les personnes et de répondre au mieux à leurs besoins. En centralisant en un même lieu toutes les informations, démarches et services en direction des plus âgé-es et des personnes qui les accompagnent au quotidien, en offrant un lieu d'écoute et de répit clairement identifié, le CCAS de Grenoble va ainsi renforcer sa présence et améliorer encore la qualité de ses interventions, en complément des nombreux autres acteurs du grand âge.

En 2024, l'accueil des personnes âgées dans **des lieux d'hébergement confortables et adaptés** à leurs attentes demeure une priorité : les travaux de réhabilitation de la Résidence Autonomie Saint-Bruno vont ainsi débuter et permettre, après l'ouverture de l'EHPAD André Léo en septembre 2022, de se doter d'un équipement totalement rénové, moins énergivore et pleinement ancré dans son quartier. L'enjeu est de conforter la place du CCAS de Grenoble dans une offre d'hébergement personnes âgées ouverte à tous.

C'est d'ailleurs le même esprit qui justifie le **renforcement du Point Conseil Budget**, installé dans les locaux de la MDH Prémol, pour devenir un lieu ressource ouvert à tous les habitant-es de logement en proie à des difficultés financières du fait de l'inflation, de la hausse des tarifs de l'énergie ou victimes de l'inconfort thermique, été comme hiver, de leur lieu d'habitation.

Grenoble va d'ailleurs participer dès 2024 au **programme de l'association nationale - Stop Exclusion Énergétique** - avec un territoire identifié pour lever les obstacles à la rénovation globale et performante de l'habitat des personnes les plus modestes, en grande précarité énergétique.

Mais chacun-e ne bénéficie malheureusement pas d'un logement : au-delà du recours indemnitaire engagé par le CCAS contre l'État pour le mettre face à ses responsabilités en la matière, la Ville augmente sa propre contribution **en créant de nouvelles places d'hébergement d'urgence** et contribuer ainsi à mettre à l'abri une partie des personnes recensées comme étant privées de domicile personnel (3 300 domiciliations enregistrées à la fin de l'année 2023 au CCAS, représentant plus de 4 500 personnes et ayant-droits).

Les démarches d'aller-vers se poursuivent par ailleurs, avec le **déploiement complet de l'équipe mobile précarité santé** qui intervient auprès de publics vivant à la rue, en squats et bidonvilles, en hébergement d'urgence et sa pérennisation, la **poursuite de l'accueil de nuit**, la **continuité et le développement de l'activité de La Petite Pause** comme lieu de répit en week-end pour les personnes à la rue et/ou isolées, ou encore la prolongation du soutien de la Ville et de son CCAS à l'hébergement temporaire pour les Ukrainiens qui fuient la guerre.

Les plus précaires, les plus modestes, les plus fragiles restent ainsi une priorité politique avec des mesures aussi immédiates que concrètes en leur direction, sans condition particulière liée à leur situation administrative. Le **plafond de ressources** pour pouvoir bénéficier **des aides sociales facultatives** a été revalorisé afin de permettre à davantage de personnes d'en bénéficier. Pour mémoire, ce sont près de 2000 ménages qui sont chaque année ainsi soutenus.

Le CCAS accorde également une **attention toute particulière aux plus jeunes**. Les lieux d'accueil présents sur le territoire grenoblois jouent un rôle primordial dans le développement des enfants et l'accompagnement des familles. Ils sont des acteurs de la prévention précoce et contribuent à réduire toutes les formes d'inégalités. L'ouverture sociale et culturelle constitue également un objectif fort de l'action du CCAS qui vise à sensibiliser les enfants et leurs familles à la culture de l'altérité, l'accueil de la différence et la découverte de son environnement.

Outre le **plan de réhabilitation des crèches** (travaux finalisés en fin d'année 2023 dans l'EAJE La Voie Lactée et lancement des travaux dans l'EAJE L'Ilot Marmots) et de **végétalisation** de leurs espaces extérieurs pour accueillir dans des conditions toujours améliorées les 0-3 ans, le **plan éducatif et le renforcement des ressources humaines** dédiées à l'accueil de la petite enfance se déploient pleinement en 2024. Cela permettra également de mieux repérer et mieux accompagner les enfants à besoin spécifique, tout en offrant un nombre suffisant de places en accueil collectif au vu de la demande. A noter en lien avec ce dernier point, le **déploiement d'une équipe mobile spécialisée** dans l'accueil des enfants porteurs de handicap à compter du début de l'année 2024 qui viendra soutenir les équipes des EAJE.

Les plus jeunes et leurs parents bénéficient également d'un nouvel espace culturel qui leur est entièrement dédié, au Village Olympique ouvert en 2023 : **l'Art Tendre, Espace Culture Petite-Enfance** situé en proximité de la MDH Prémol. Ce lieu innovant est un équipement au service des actrices et acteurs sociaux, culturels et éducatifs, afin d'amener les parents et leurs jeunes enfants vers la culture, les sensibiliser aux compétences de leurs tout-petits dans ce domaine, partager des clés de transmission permettant l'appropriation, et au final les inciter à fréquenter des lieux de culture en autonomie et en famille.

Les principaux projets 2024

Création d'une Cité des Aîné-es et des Aidant-es

Dans le cadre d'une politique publique en direction des aîné-es qui se fonde sur l'ouverture, l'accessibilité des services, la coordination des acteurs, cette année sera également marquée par le déploiement pour ouverture fin 2024 – début 2025, du projet de Cité des Aîné-es et des Aidant-es, lieu d'accueil et de ressources pour orienter et venir en aide à toutes celles et tous ceux qui cherchent une information, une aide, un accompagnement, un lieu d'écoute ou de répit face au grand âge. Localisé au cœur de la ville, dans les locaux de l'ex-EHPAD Narvik, ce lieu sera ouvert sur son environnement immédiat et facilement accessible, proposant des services concrets et d'appuyant sur des partenariats engagés avec le monde associatif et professionnel.



Lancement de la réhabilitation de la Résidence Autonomie Saint-Bruno

Les opérations en vue des travaux de requalification de l'EHPAD Saint-Bruno en Résidence Autonomie vont ainsi débuter au second semestre 2024 et permettre de se doter d'un équipement totalement rénové d'ici 2027. L'enjeu est de conforter la place du CCAS de Grenoble dans une offre d'hébergement personnes âgées ouverte à tous. 45% des personnes accueillies dans les Résidences Autonomie du CCAS sont en effet bénéficiaires de l'aide sociale.

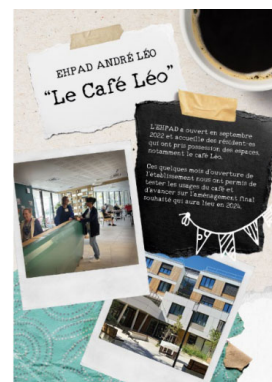
L'amélioration de la qualité passe aussi par la volonté de proposer un modèle d'établissement ouvert sur son quartier, avec la présence en rez-de-chaussée d'un espace tiers-lieu favorisant des échanges intergénérationnels au cœur de la résidence. Cet espace de vie, d'animation, de restauration, de croisements et de projets à destination des résident-es et des habitant-es du quartier sera construit de manière partenariale.



Finalisation de l'aménagement du Café Léo, au cœur d'un EHPAD

Autre témoin de cette évolution des établissements d'hébergement Personnes Agées du CCAS, l'aménagement définitif du Café Léo verra le jour en 2024. Il a été conçu comme un espace de convivialité, de partage pour les résident-es et leurs proches mais aussi d'accueil de nombreux partenaires qui témoignent de la vitalité artistique et culturelle de ce lieu, situé au cœur de l'EHPAD André Léo, *écrivaine féministe*.

Alors que ce café a déjà abrité de nombreux ateliers et évènements, ses usages ont été testés, des idées ont émergé. Après une phase de concertation avec des résident-es, des professionnel-les, des travaux d'aménagement auront lieu au cours de l'année 2024, permettant aux occupant-es de voir l'aboutissement d'un projet emblématique du nouvel EHPAD.



Présentation d'un plan de soutien aux aidant-es

Alors qu'un Français sur 6 aide régulièrement un proche en situation de handicap ou de perte d'autonomie, et que le fait d'être aidant-e peut amener à un certain nombre de difficultés de plus en plus connues (isolement social, épuisement, impacts sur la santé...), la Ville de Grenoble et son CCAS souhaitent s'engager en direction de ce public et accentuer ses efforts vers les aidant-es. Après des temps de concertation avec des partenaires et des aidant-es eux-mêmes fin 2023, permettant de toucher au cœur ce que signifie être aidant-e et ce qui pourrait faciliter le quotidien des personnes concernées, l'année 2024 verra l'aboutissement d'un plan de soutien aux aidant-es qui sera présenté au cours du premier semestre en lien avec la délibération cadre pour une politique en direction des ainé-es et des aidant-es.



Logement : soutien aux habitant-es en difficulté budgétaire

Dans un objectif de soutien de la dignité de l'habitat et du maintien dans le logement, la Ville et son CCAS souhaitent, aux côtés de l'action menée en matière de lutte contre la Précarité Énergétique, élargir ses aides à tous les habitant-es confronté-es à des difficultés budgétaires, du fait de la forte inflation et de l'augmentation sensible des factures liées au gaz et à l'électricité. Ainsi, le dispositif déployé à compter de fin 2023 va s'intensifier fortement en 2024 et s'appuyer sur une approche globale de la situation des ménages pouvant déboucher sur 3 types d'actions : le soutien vers l'accès aux droits, l'engagement d'un accompagnement budgétaire sur un temps plus long et/ou une aide sociale facultative ponctuelle.



Accès aux droits : mise en place du dispositif « Territoire zéro non-recours »

La Ville et le CCAS sont largement investis dans le soutien vers l'accès aux droits et la lutte contre le non-recours dans le du plan dédié acté en 2017. Plus spécifique le CCAS porte une maraude sociale, une caravane des droits, des services d'accompagnement dont l'accès aux droits constitue l'objectif prioritaire et est impliqué aux côtés de Grenoble Alpes Métropole et plusieurs acteurs associatifs dans le déploiement du Contrat d'Engagement Jeunes en Rupture prolongé sur l'année 2024.

En 2024, le CCAS et la Ville de Grenoble vont mettre en place à titre expérimental un « territoire zéro non-recours » qui répondra à plusieurs objectifs :

- Toucher, par le biais d'actions d'aller-vers, les publics les plus éloignés des prestations et les plus atteints par le non-recours en s'appuyant sur l'outil caravane des droits et en intensifiant ses actions dans le secteur Villeneuve-Village Olympique ;
- Soutenir l'accès aux droits des publics éloignés et privés d'accès à un référent social en faisant de la domiciliation un outil d'accès aux droits ;
- Mettre en place ou améliorer les échanges et croisements de données entre acteurs de l'action sociale, de l'insertion et de la lutte contre la pauvreté au niveau local, dans le but de déceler les situations de non-recours et d'améliorer l'orientation et l'accompagnement des publics repères.



Augmentation du nombre de places d'hébergement d'urgence

Face à la détresse d'un nombre croissant de ménages dont des familles avec enfants vivant à la rue, en habitat de fortune ou en squats et bidonvilles, sans aucune solution d'hébergement via les places financées par l'État et dans un contexte qui se complexifie suite à l'adoption de la nouvelle loi relative à l'immigration, le CCAS va déployer 100 places d'hébergement supplémentaires au cours de l'année 2024.

Ces 100 places viendront s'ajouter à une offre déjà conséquente, entièrement financée par la Ville : 240 places au sein du service de l'hébergement alternatif (sur le site du Rondeau et en appartements dans le diffus) et au travers de plusieurs solutions de mise à l'abri et hébergement temporaire (dispositif hôtelier, appartements dans le diffus, conventions avec des partenaires de l'hébergement et du logement, lieux d'habitat collectifs conventionnés).

Ces places s'appuieront sur plusieurs modalités d'accueil pouvant répondre à des situations diversifiées. Les ménages bénéficieront d'un soutien vers l'accès aux droits et plus largement d'un accompagnement social global.



Mise en place d'une Maison des dons

Conçue comme une plateforme, la Maison des dons, ouvrira ses portes en 2024, récupère, stocke des produits de qualité et les redistribue aux associations qui interviennent dans le champ de la lutte contre la pauvreté et la précarité. Construit en partenariat avec les associations, ce nouveau dispositif qui s'appuie sur une expertise déjà acquise du CCAS, a pour but de soutenir les publics en situation de pauvreté et de précarité qui se tournent vers les associations pour faire face à leurs besoins du quotidien. Il aura aussi pour objectifs de favoriser le lien social et le pouvoir d'agir, tout en s'inscrivant dans une démarche vertueuse de lutte contre le gaspillage.



Amplification de la lutte contre la précarité énergétique

Pour renforcer la justice sociale et climatique et protéger les personnes comme le climat, la Ville et le CCAS entendent dès 2024 aller plus loin que le portage de la plateforme partenariale de lutte contre la précarité énergétique labellisée « Service Local d'Intervention et de Maîtrise de l'Énergie » et le financement de la rénovation énergétique via le programme métropolitain Murmur. Deux actions principales à partir de 2024 :

- Augmentation du nombre de ménages touchés par la plateforme de lutte contre la précarité énergétique et la diversification des modalités d'intervention de façon à améliorer l'impact sur la consommation d'énergie des ménages et le confort thermique à domicile.
- Engagement dans l'expérimentation d'un « Territoire zéro exclusion énergétique » portée par l'association Stop à l'exclusion énergétique visant à lever, sur un quartier cible, les obstacles à la rénovation globale et performante de l'habitat des personnes les plus modestes en grande précarité énergétique à l'échelle d'un quartier : l'accompagnement technique, social et financier, la formation des acteurs et leur outillage.



Crèches : plan de réhabilitation et de végétalisation

Dans le cadre du plan éducatif petite-enfance, la qualité de l'accueil du jeune enfant est affirmée. La qualité des locaux d'accueil contribue largement à cet objectif. Dans cette perspective, les projets s'inscrivent dans une démarche de conservation et de mise en valeur du patrimoine bâti, d'adaptation à l'évolution du climat avec des objectifs clairs sur le confort thermique et la qualité de l'air intérieur. C'est donc une réhabilitation d'une crèche par an qui sera lancée dès 2024 ainsi que 2 à 3 démarches de végétalisation de cours.



Un accès aux crèches facilité

La direction petite enfance va déployer sur une douzaine de crèches, un outil facilitant la réservation de l'accueil occasionnel pour les familles, comme pour les professionnel-les suite à une expérimentation positive mise en place sur 4 crèches en 2023. Cet outil permet d'optimiser la gestion des places d'accueil occasionnel pour les enfants déjà inscrits et ayant effectué leur période d'adaptation sur la crèche concernée, ce qui répond de manière plus efficace et agile aux besoins des familles. La gestion des disponibilités occasionnelles est facilitée pour les professionnel-les comme pour les parents.



Développement des places de Crèche à Vocation d'Insertion Professionnelle

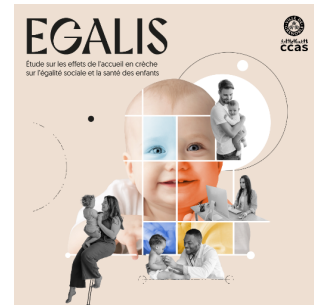
Les crèches à vocation d'insertion professionnelle, dites crèches « Avip », facilitent l'accès à l'emploi des parents de jeunes enfants, en accueillant leurs jeunes enfants. Ce dispositif, créé en 2016 par convention entre l'Etat, Pôle Emploi et la Caisse Nationale d'Allocations Familiales, propose aux parents demandeurs d'emploi un service pour accueillir leurs enfants de 0 à 3 ans afin qu'ils puissent mener à bien leurs démarches de recherche d'emploi : entretien d'embauche et de sélection, formation, rendez-vous avec Pôle emploi, période d'essai, stage, création d'entreprise... L'accompagnement personnalisé vers l'emploi et l'autonomie est dispensé par les acteurs de l'insertion professionnelle, dans le cadre d'un partenariat renforcé avec les crèches du CCAS.



Lancement de la cohorte petite enfance

La mission d'observation sociale du CCAS ainsi que la direction petite enfance s'engagent dans la mise en place d'une cohorte qui s'adresse aux familles grenobloises dont l'enfant est entré en crèche en septembre 2023, jusqu'à leur départ à l'école. Cette cohorte petite enfance revêt plusieurs objectifs : mesurer les effets de l'accueil en EAJE du CCAS en matière de lutte contre les inégalités sociales et de santé. Cela permettra également de mieux connaître les facteurs de (non)recours à un EAJE et les attentes des parents en matière de mode d'accueil, afin d'améliorer l'admission et l'accueil des enfants, valoriser le rôle « social » des EAJE et développer le partenariat dans le champ social/médico-social et enfin aider le CCAS et ses partenaires financeurs à mieux adapter les politiques publiques petite-enfance.

Le recrutement d'un doctorant - CIFRE début 2024 traduit la dimension exploratoire de cette étude et la volonté du CCAS de lui donner un caractère scientifique. Le-la doctorant-e sera également un appui technique et facilitera la prise en charge du volet qualitatif auprès d'un panel de familles.

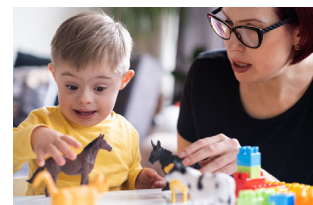


Expérimentation d'une Unité Mobile Spécialisée en EAJE

Le fonds d'innovation pour la petite enfance, porté par le Ministère des solidarités, a retenu un projet déposé par la direction petite enfance, en finançant la création d'une unité mobile spécialisée au sein des structures d'accueil du jeune enfant du CCAS.

Ce projet a pour objectifs l'accueil d'enfants présentant des maladies nécessitant des soins particuliers sur les temps d'accueil, ainsi que l'accompagnement d'enfants repérés en grandes difficultés mais non encore diagnostiqués et ne pouvant donc pas bénéficier de l'accompagnement d'une structure médico-sociale spécialisée. Il agit donc sur ces deux problématiques afin d'accueillir dans les meilleures conditions ces enfants, renforcer les liens avec les partenaires de soins, imaginer avec les professionnel-les en poste des pistes concrètes pour améliorer la prise en charge de ces enfants au quotidien en travaillant entre autres sur les postures des professionnel-les.

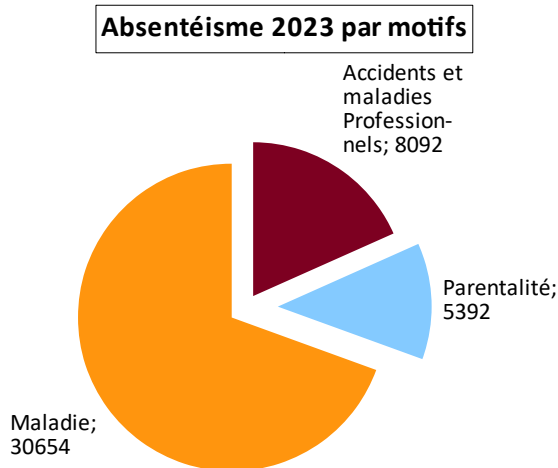
Cette équipe mobile sera composée d'un-e psychomotricien-ne, d'un-e éducateur-riche spécialisé-e d'un-e l'infirmier-ère et d'un-e orthophoniste. Ils interviendront en soutien et expertise sur des temps définis à la demande des 27 EAJE.



B - Des projets ressources d'ampleur qui soutiennent l'action sociale

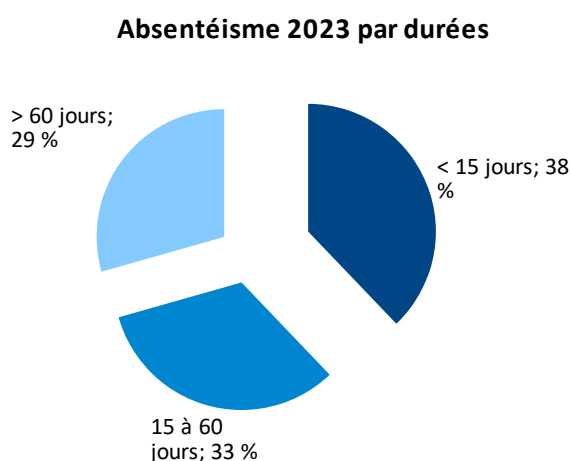
Le traitement des problématiques structurelles : l'absentéisme

En 2023, le CCAS voit une poursuite de la progression de l'absentéisme qui dépasse 44 000 jours calendaires tous motifs.



Retraduite en équivalents temps plein, la donnée montre que le CCAS perd l'équivalent de 120 postes par an de ce fait. Au-delà du coût financier, l'absence de certain-es agent-es entraîne une désorganisation du service pouvant aller jusqu'à la fermeture d'unité si le taux d'encadrement n'est pas respecté (dans le secteur de la petite-enfance).

Le niveau en lui-même peut être qualifié de préoccupant, il l'est d'autant plus mis en perspective du nombre d'agents concernés : en 2023, sur plus de 1400 gérés, 758 ont connu un arrêt de travail. Pour la plus grande majorité les arrêts sont d'une durée supérieure à 15 jours.



Plusieurs leviers d'action sont mobilisés :

- **L'amélioration des conditions de travail et l'atténuation de la pénibilité des métiers** : par un renforcement des actions de prévention des risques professionnels, en particulier par la formation et les aménagements de postes. Les formations « gestes et postures », qui n'étaient plus pratiquées de façon systématique au CCAS, ont été réactivées en 2023. A terme, il paraît nécessaire que tout-e agent-e exposé-e aux Troubles Musculo-Squelettiques (au sens large) suive au moins une formation en ergonomie par an.
- **L'engagement de réflexions structurelles sur l'organisation du travail** : formalisation de la gestion des remplacements intégrés, expérimentation qui s'engage en concertation avec la DASPE pour 2024.
- **L'accompagnement des carrières et de la montée en compétence des agent-es** : mise en place de formations ciblées pour les managers de proximité en tant qu'acteurs majeurs de lutte contre l'absentéisme ; travail sur l'adaptation des postes pour anticiper les inaptitudes physiques et psychiques ; préparation le plus en amont possible de la seconde carrière des agent-es...
- **L'activation de mesures de contrôle** : mobilisation plus ciblée des contrôles des arrêts maladie. Dans un contexte de difficultés de recrutement et de situation d'emplois pénurique (ex : EHPAD, EAJE notamment), la problématique de l'absentéisme doit être mieux prise en compte par le CCAS, notamment via des actions de prévention mais également de contrôle.

Le contrôle des arrêts de travail est désormais régulier. Le contrôle des justificatifs médicaux est désormais étendu à l'ensemble des services.

Le traitement des problématiques structurelles : les compétences socles

Même régulée, la problématique de l'absentéisme auquel s'ajoutent les roulements de congés, de récupérations, et les vacances de poste, nécessitent qu'une attention particulière soit portée aux compétences socles. En effet, il est régulier que les équipes soient compensées par des agent-es temporaires, qui n'ont pas suivi les formations et ne sont pas en mesure d'appliquer les standards qualitatifs de base (hygiène alimentaire, conduite à tenir dans des situations spécifiques, etc.).

Une expérimentation a été lancée en 2023 avec les EHPAD et s'étend progressivement aux autres services et établissements du CCAS au cours de l'année 2024. Il s'agit de positionner à compter de 2023 tout-e agent-e recruté-e dans un plan de formation aux compétences socles.

Par ailleurs, les sessions de formation d'actualisation de compétences des aides-soignant-es (suite à l'évolution du référentiel en 2021-2022) et des formations aux Gestes et Soins d'Urgence complètent le Plan de Formation pré-existant de la DASPA. Les autres Plans de Formation perdurent en 2024 et sont progressivement alimentés par les compétences socles.

Les savoirs de base (expression, compréhension, lecture, écriture, accès au numérique ou encore à la mobilité), que ce soit dans l'hypothèse du traitement des problématiques d'inaptitude ou dans le cadre plus large du pouvoir d'agir, constituent des éléments indispensables. A partir de 2024, les nouveaux-elles entrant-es au CCAS de Grenoble feront l'objet d'un test de positionnement, et pourront intégrer un plan de formation individualisé permettant de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue dans ces domaines. Cette démarche s'appuie en partie sur le Projet Voltaire, en test au CCAS depuis 2022.

Le renforcement de l'attractivité du CCAS sur le marché du travail, et l'image employeur

Dans le domaine de la gestion des ressources humaines du CCAS, l'année 2024 doit poursuivre d'améliorer l'attractivité de l'image employeur de l'établissement Public sur le marché du travail.

La baisse de l'attractivité du service public n'est pas une nouveauté, elle s'inscrit dans une tendance longue exacerbée par les tensions du marché du travail post pandémie. Pour le CCAS, celle-ci se cumule à la pénurie de professionnel-les (métiers du soin et du social) et des contraintes spécifiques de métiers réglementés et d'exigence de diplômes (exemple : encadrement des jeunes dans les crèches).

En effet, le CCAS se confronte à des problématiques nationales d'emplois en situation de pénurie (ex : métiers du soin) ou de contraintes spécifiques de diplômes (ex : encadrement des jeunes enfants dans les crèches).

Fort de ces constats le CCAS actionne plusieurs leviers :

- La question de la rémunération reste centrale, des mesures nationales : prime ségur, prime grand âge, revalorisation de la valeur du point d'indice de la fonction publique, revalorisation du SMIC ont permis une évolution salariale certaine. Le CCAS poursuit dans ce sens en ouvrant au printemps 2023, le chantier relatif au régime indemnitaire (RIFSEEP), dans une optique de revalorisation et de convergence avec le régime indemnitaire pratiqué par la Ville de Grenoble prise en référence (avec 3 phases de convergence : juillet 2023, janvier 2024 et janvier 2025). Ainsi, le CCAS suit l'évolution constatée dans les autres collectivités du bassin d'emploi de l'agglomération grenobloise et acquiert un plus juste positionnement, tout en s'adossant à la Ville de Grenoble. Ce qui permet cohérence et homogénéisation de la politique de ressources humaines du CCAS et de la Ville de Grenoble.
- La question de la communication et de la promotion de l'institution en tant acteur territorial, son implication, ses actions en réponse aux besoins des grenoblois-es, notamment des plus précaires. Donner envie et faire adhérer, informer sur les métiers, les actions, les dispositifs, le sens, les valeurs, donner la parole aux professionnels premiers ambassadeurs pour communiquer sur l'intérêt et le sentiment d'utilité publique moteurs au quotidien. Le CCAS participe aux forums des écoles, des partenaires territoriaux par exemple le 18 et 19 octobre 2023 le Forum Grenoble Alpes Métropole : «L'attractivité des métiers de la fonction publique », mais aussi à des rencontres : Kiosque Pôle Emploi (devenu France Travail au 1er janvier 2024), ou initie des actions avec France Travail et la Mission locale SAS parcours vers les métiers de la petite enfance ou vers les métiers de soins auprès des personnes âgées par exemple.

Le CCAS de Grenoble ambitionne pour les années 2024/2025, deux projets phares en terme de communication « marque employeur », maillage territorial avec les intermédiaires de l'emploi et de la formation et en terme d'attractivité : une journée des partenaires et un forum Emploi.

Le pilotage de la masse salariale – démarche collaborative

Un travail de pilotage de la masse salariale associant l'expertise de la Direction des Ressources Humaines et l'expérience des Directions d'Action Sociale, avec mise en œuvre d'un process partagé, se développera à partir du début de l'exercice budgétaire.

L'objectif poursuivi, outre l'encadrement maîtrisé des dépenses de personnels, est de pouvoir rapprocher le plus possible les prévisions et le suivi de la réalisation de la masse salariale (chapitre 012).

Cette expertise budgétaire et technique s'inscrit non seulement dans le cadre d'un processus d'amélioration continue mais également dans la recherche d'une coopération entre les services fonctionnels et opérationnels du CCAS en matière de rigueur de gestion.

La structuration des services – organisation par portefeuilles et transversalité

Depuis septembre 2023, les Directions Ressources se structurent par portefeuilles de services, de façon à proposer dans leur domaine d'expertise des entrées cohérentes et focalisées, permettant d'une part, d'identifier des référents par Direction d'action sociale ayant la connaissance des besoins et spécificités de chacune et d'autre part, de créer des transversalités entre Directions Ressources (des « unités » RH et des « unités » Finances dédiées accompagneront désormais chacune des Directions d'Action Sociale).

C - Le partenariat au cœur de l'action du CCAS

Les politiques de solidarités pour réussir les transitions sociales et environnementales doivent s'inscrire dans une approche globale. Cette approche globale se doit de prendre en compte l'action de tout-es les acteur-trices concerné-es, au premier rang desquel-les les habitant-es eux-elles-mêmes.

Outre les liens étroits et à cultiver entre la Ville et le CCAS visant à déployer une politique d'action sociale partagée, les deux institutions ont construit depuis plusieurs années **des partenariats avec les grandes institutions publiques** intervenant dans le champ des solidarités. Pour développer ces actions, la Ville et le CCAS auront à maintenir et à développer ces partenariats pour trouver et améliorer les réponses aux Grenoblois-ses. Parmi ces institutions, le CCAS sera attentif à poursuivre le développement de son partenariat avec la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de l'Isère, l'Agence Régionale de Santé Isère et AURA, la Caisse d'Allocations Familiales, la Métropole, le Département de l'Isère, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Isère, les Caisses de Retraite, etc. pour à la fois renouveler ses modes de contractualisation et développer de nouvelles actions.

Les associations, partenaires privilégiés du CCAS, sont des acteurs incontournables dans le champ des solidarités. Le CCAS reste engagé, à leurs côtés, pour participer, soutenir et co-construire des modes d'intervention au plus près des habitant-es les plus fragiles.

Enfin **les habitant-es eux-mêmes seront associé-es à tous les niveaux pour élaborer avec le CCAS** les réponses, les actions, mais également l'évaluation des politiques publiques qui sont développées. Les outils de mobilisation et de participation déjà existants constituent un véritable levier et seront adaptés pour encore faire entendre et prendre en compte les besoins et adapter les réponses en matière de solidarités pour les Grenoblois-es.

L'année 2023 a permis de finaliser la Convention Territoriale Globale (CTG). Cette démarche partenariale permet de mettre en œuvre un projet social de territoire, entre la CAF et les différents partenaires dans le but de faire un projet de territoire attractif et innovant. Cette convention se déclinera sur les 5 années à venir sur les axes suivants :

- Renforcer l'accès aux droits et la lutte contre le non-recours en favorisant les actions « d'aller vers » auprès des familles ;
- Améliorer l'efficacité de l'offre d'accueil du jeune enfant, en renforçant notamment l'offre de garde atypique ;
- Agir auprès des jeunes et des familles pour lutter contre les ruptures de parcours, soutenir leur émancipation et leur mise en pouvoir, en développant notamment des actions de promotion et de prévention de la santé au sein de nos EAJE ;
- Favoriser l'autonomie et l'inclusion des enfants et des jeunes en situation de handicap et à besoins particuliers en favorisant les actions de repérage précoce et leur articulation dans les structures d'accueil petite enfance, avec le Département et les institutions médico-sociales ;
- Soutenir la parentalité sous toutes ses formes, en mettant en place des actions de parentalité petite enfance, en lien avec les différents partenaires notamment.

Le financement de la CTG pour la petite enfance représente 2 millions d'euros par an.

La politique de soutien aux EAJE associatifs

Dans le cadre du futur service public petite enfance qui sera mis en œuvre au 1^{er} janvier 2025, la collectivité sera désignée comme autorité organisatrice de l'offre d'accueil petite enfance. Elle sera ainsi identifiée comme pilote local et stratégique de cette politique publique, concernant la totalité de l'offre d'accueil du jeune enfant sur son territoire. La nouvelle convention territoriale globale signée avec la CAF de l'Isère, a quant à elle redéfini durant l'année 2023 les principes de financements aux EAJE associatifs.

A ce titre, il apparaît nécessaire pour le CCAS d'engager durant l'année 2024 un travail approfondi qui permette d'affirmer la politique de soutien aux EAJE associatifs. Ce projet permettra de clarifier le modèle économique de ces EAJE, de prendre en compte les évolutions de financement de la CAF et enfin d'en analyser les impacts afin d'harmoniser le financement du CCAS et de la Ville de Grenoble pour chacun d'entre eux. Enfin, au plan juridique, cette étude permettra de proposer aux associations une nouvelle convention d'objectifs et de moyens qui permettra de clarifier le partenariat et de positionner le CCAS comme animateur de l'action sociale en proposant une charte commune.

L'année 2023 a également été celle de la signature du renouvellement du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) 2023-2027 avec la DDETS pour les CHRS et du premier CPOM avec l'ARS et le Département pour les EHPAD, le SSIAD et le Centre d'Accueil de Jour. Dans le champ de l'action sociale en direction des personnes âgées, un des enjeux de 2024 sera la prise en compte de la réévaluation de la coupe PATHOS par les financeurs des EHPAD, permettant d'ajuster les moyens humains au niveau de dépendance des personnes accueillies dans les deux EHPAD gérés par le CCAS.

III - LES GRANDS ÉQUILIBRES PROSPECTIFS

A - Prospective financière en fonctionnement 2022-2027

Les projections présentées ci-après visent à fournir une vision cohérente de l'évolution prévue de la situation financière du CCAS de Grenoble sur la période 2022-2027 dans le cadre de ce rapport d'orientations budgétaires.

Les projections développées ci-après reposent sur un certain nombre d'hypothèses en fonction des informations connues à ce jour.

Elles s'inscrivent dans un calendrier resserré qui nécessitera une mobilisation forte du CCAS et de ses partenaires.

Elles ne peuvent donc constituer des certitudes sur les niveaux exacts de dépenses ou de recettes, a fortiori dans le contexte d'incertitudes que nous traversons aujourd'hui.

1. Les grands équilibres de la Prospective financière 2024-2027

La prospective financière a été construite à partir du Compte administratif 2022, du total Budget 2023 voté (Budget prévisionnel + Budget Supplémentaire + Décision Modificative), et des taux d'évolution retenus dans le cadre de l'élaboration du budget prévisionnel 2024. Il s'agit d'une vision consolidée d'un budget principal en M14, et de budgets annexes dont certains sont en format EPRD en M22.

La prospective financière élaborée pour les années 2024 à 2027 permet d'accompagner les projets du mandat dans le respect des ratios financiers réglementaires.

a. Une prospective prudente qui intègre la réalisation de projets d'ampleur

	2021	2022	BP 2023	CAA 2023	2024	2025	2026	2027
Résultat de l'exercice	- 1 564 333 €	274 719 €	- €	461 074 €	586 406 €	218 138 €	174 482 €	-141 527 €
Épargne brute (autofinancement)	902 340 €	3 326 141 €	2 712 140 €	2 613 291 €	3 374 648 €	3 086 917 €	3 106 940 €	2 768 572 €
Remboursement capital (amortissement)	2 043 198 €	2 032 475 €	2 086 938 €	2 086 938 €	2 137 823 €	2 387 354 €	2 637 556 €	2 888 458 €
Épargne nette	- 1 140 858 €	1 293 666 €	625 202 €	526 353 €	1 236 825 €	699 562 €	469 384 €	-119 886 €
CAF	438 965 €	- €		3 152 713 €	3 278 045 €	2 967 196 €	2 951 031 €	2 576 718 €

Cette prospective met en évidence un résultat de fonctionnement positif en 2024, de 588K€ qui tend à diminuer pour devenir légèrement négatif en 2027 (-141K€). Outre l'évolution progressive des dépenses de fonctionnement liée à l'inflation ainsi qu'à l'évolution « naturelle » de la masse salariale, la prospective intègre les orientations en matière de politique d'action sociale avec notamment, en dépenses le modèle économique de fonctionnement de la Cité des Aîné-es et des Aidant-es à partir de 2025 sans pour autant prévoir, à ce stade, de recettes et intègre également le modèle économique en dépenses et en recettes de la future Résidence Autonomie Saint-Bruno, dont l'ouverture est prévue début 2027.

La prospective se veut prudente concernant l'anticipation de l'évolution des recettes et plus pessimiste sur l'évolution des dépenses. Ainsi, avec un résultat proche de l'équilibre en 2027, l'évolution budgétaire du CCAS témoigne de la possibilité de conduire des projets de développement d'ampleur.

Une maîtrise des dépenses et une optimisation réaliste des recettes a permis à l'épargne brute de se redresser. Celle-ci peut ainsi financer le remboursement du capital de la dette, incluant le recours aux nouveaux emprunts selon les hypothèses prévues dans l'annexe dette. A ce stade, la situation

projetée est plus dégradée en 2027. Il existe cependant des marges notamment au niveau de l'optimisation des recettes visant à permettre la stabilisation de la situation budgétaire de l'établissement.

Jusqu'en 2026 inclus, l'épargne nette se maintient permettant l'autofinancement d'une partie des investissements, pour une part qui reste encore faible au regard des enjeux de la PPI du CCAS. Une optimisation des financements d'investissement sera également recherchée.

b. Un fort soutien de la Ville de Grenoble pour son CCAS qui se poursuit face aux évolutions fortes des dépenses contraintes

	CA 2021	CA 2022	CAA 2023	BP 2024
Subvention Ville	20 715 000 €	22 249 520 €	23 372 000 €	25 702 000 €
<i>dont hausse du point d'indice 2022</i>	-€	1 054 000 €	2 109 000 €	2 109 000 €
<i>dont hausse du point d'indice 2023 et convergence RIFSEEP</i>	-€	-€	-€	1 050 000 €
<i>dont Complétude DASPE</i>	-€	-€	268 000 €	268 000 €
<i>dont bouclier social et climatique : renforcement et actions nouvelles</i>	-€	-€	295 000 €	1 280 000 €
Refacturations	593 000 €	648 384 €	486 987 €	550 870 €
Total	21 308 000 €	22 897 904 €	23 858 987 €	26 252 870 €

Depuis plusieurs années, la Ville de Grenoble accroît chaque année son soutien financier au CCAS dans une logique d'investissement dans une politique d'action sociale affirmée tenant compte d'une part de l'évolution des dépenses qui s'imposent au CCAS et d'autre part des projets nouveaux que la Ville souhaite conduire en lien avec le CCAS. Ainsi, à l'instar de 2023, la Ville relèvera en 2024, son financement à hauteur de plus d'1 000 000 d'euros tenant compte de l'évolution du coût de la masse salariale (point d'indice et évolution des grilles, convergence du RIFSEEP du CCAS avec celui de la Ville). La Ville et le CCAS conduiront ensemble le déploiement du pack logement du bouclier social et climatique, amenant à l'octroi d'un financement de 1 280 000 euros de la Ville au CCAS (prévus également en dépenses) permettant de renforcer des actions existantes et d'en déployer de nouvelles.

Ainsi, le financement de la Ville au CCAS s'établit en 2024 à 26 252 870 euros dont 25 702 000 euros au titre de la subvention globale et 550 870 euros de refacturations.

A noter que ces éléments ne présentent pas l'intégralité des flux financiers entre la Ville et le CCAS. **Les flux inverses, du CCAS vers la Ville s'inscrivent dans le cadre de plusieurs contrats de quasi-régie** (travaux, accueil-courrier, occupation Claudel, RGPD) pour un total au BP 2024 de 1 249 331 euros **ou de prestations** (repas au self Claudel, repas des usagers notamment) pour un montant prévisionnel 2024 de 1 598 901 euros.

2. Une augmentation significative des dépenses contraintes de fonctionnement

Chapitres	2021	2022	BP 2023	CAA2023	2024	2025	2026	2027
002	- €	- €	- €	2 529 086 €	- €	- €	- €	- €
011	10 136 904 €	10 853 384 €	11 978 100 €	12 871 296 €	12 989 531 €	13 381 220 €	13 570 044 €	13 861 852 €
012	47 169 763 €	47 566 479 €	47 229 262 €	47 581 466 €	50 420 084 €	51 056 396 €	51 662 853 €	52 274 641 €
016	2 889 445 €	4 546 599 €	3 723 330 €	3 753 777 €	3 674 643 €	3 732 255 €	3 734 507 €	4 458 834 €
022	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
023	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
042	1 636 424 €	1 737 618 €	2 198 760 €	2 198 770 €	2 264 733 €	2 310 028 €	2 333 128 €	2 356 459 €
65	2 798 482 €	4 099 047 €	4 873 402 €	4 778 089 €	3 097 058 €	3 158 999 €	3 190 589 €	3 222 495 €
66	281 861 €	265 368 €	378 400 €	430 220 €	562 241 €	589 958 €	630 849 €	671 544 €
					421 660 €	338 528 €	276 718 €	222 878 €
67	91 250 €	80 876 €	912 290 €	912 290 €	142 450 €	253 337 €	356 057 €	450 811 €
Total dépenses	65 004 129 €	69 149 371 €	71 293 544 €	75 055 894 €	73 947 948 €	75 187 307 €	76 090 007 €	77 623 542 €
	2 495 620 €	3 456 699 €	3 068 290 €	3 016 797 €	3 054 029 €	3 115 110 €	3 146 261 €	3 091 654 €
Dépenses réelles	62 508 509 €	65 692 672 €	68 225 254 €	72 039 197 €	70 329 809 €	71 480 332 €	72 310 971 €	74 058 399 €

La première source de dépense du CCAS sont les charges de personnel, elles représentent en effet 70 % des dépenses réelles de l'établissement. Ce chapitre de dépense connaît une augmentation de 6,5 % entre 2022 et 2024 incluant les augmentations du point d'indice (de 2022 puis de 2023), l'évolution des grilles de rémunération ainsi que l'évolution induite par la convergence du RIFSEEP. A partir de 2025, cette augmentation se réduit passant à 1,2 % chaque année, correspondant à la moyenne de GVT du CCAS.

Le deuxième axe important de dépenses sont les charges à caractère général qui représentent 18 % des dépenses totales. Ce chapitre, qui correspond aux fluides, à l'alimentation ou au nettoyage extérieur par exemple, a été augmenté de 20 % entre 2022 et 2024. Le BP24 a été travaillé en intégrant 3 % d'augmentation, la prospective intègre une évolution de 2 % les années suivantes.

On enregistre également une augmentation significative des dépenses de location immobilière entre 2022 et 2024.

Toutes les autres dépenses de fonctionnement ont été augmentées de 3 % en 2024 puis 2 % les autres années, tenant compte du contexte inflationniste.

L'impact de ces augmentations est diminué par la baisse des charges de structures et des charges de gestion courante, - 20 % entre 2022 et 2024 en moyenne. Cette diminution s'explique pour partie par la fermeture des EHPAD Narvik et Delphinelles (clôture du budget en décembre 2022) et de l'EHPAD Saint-Bruno (clôture du budget en décembre 2023).

Une augmentation de ces dépenses est notable en 2027 avec l'ouverture de la résidence autonomie Saint-Bruno suite aux travaux de réhabilitation du bâtiment prévus en 2025 et 2026.

3. Des recettes de fonctionnement qui suivent l'augmentation des dépenses grâce à un fort soutien de nos principaux financeurs

Libellé du Chapitre	2021	2022	BP 2023	CAA 2023	2024	2025	2026	2027
Excédent de la section d'exploitation reporté	- €	- €	70 200 €	180 593 €	- €	- €	- €	- €
Atténuation de charges	714 833 €	427 425 €	505 000 €	505 000 €	510 050 €	515 151 €	520 302 €	525 505 €
Produit de la tarification	21 731 601 €	20 442 666 €	20 395 742 €	20 528 363 €	19 722 719 €	19 929 447 €	20 115 227 €	20 588 257 €
Autre produits relatifs à l'exploitation	3 995 203 €	4 972 788 €	4 989 528 €	2 408 629 €	2 820 795 €	2 849 876 €	2 878 853 €	3 818 045 €
Produits financiers et produits non encaissables	228 514 €	1 609 074 €	186 840 €	3 787 666 €	3 481 304 €	3 516 117 €	3 551 278 €	3 301 468 €
Opération d'ordre de transferts entre sections	171 643 €	185 130 €	169 410 €	635 990 €	642 350 €	648 773 €	655 261 €	661 814 €
Produits des services, du domaine et ventes diverses	6 116 404 €	6 636 038 €	5 849 604 €	5 859 929 €	5 887 592 €	5 946 468 €	6 005 932 €	6 065 992 €
Dotations, subventions et participations	29 641 340 €	34 715 751 €	39 012 920 €	41 479 662 €	41 336 995 €	41 865 738 €	42 402 422 €	42 584 369 €
Autre produits de gestion courante	81 472 €	109 724 €	78 300 €	78 300 €	79 083 €	79 874 €	80 673 €	81 479 €
Produits exceptionnels	758 786 €	325 493 €	36 000 €	52 937 €	53 466 €	54 001 €	54 541 €	55 086 €
Reprise sur amortissements et provisions	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	63 439 796 €	69 424 089 €	71 293 544 €	75 517 068 €	74 534 354 €	75 405 445 €	76 264 489 €	77 682 015 €
Recette d'ordre	354 603 €	405 277 €	356 150 €	864 580 €	829 897 €	838 196 €	846 578 €	855 044 €
Recettes réelles	63 410 849 €	69 018 812 €	70 937 394 €	74 652 488 €	73 704 457 €	74 567 249 €	75 417 911 €	76 826 971 €

Les recettes de fonctionnement du CCAS proviennent de trois sources principales :

- Concernant le financement de la Ville de Grenoble, le paragraphe 1b. détaille les évolutions entre 2021 et la prévision 2024. Pour les années suivantes, une augmentation de 1 % par an a été incluse dans la projection.

- Concernant les recettes d'autres financeurs, la prospective est basée sur des hypothèses prudentes, principalement :
 - recettes provenant de la DDETS (hébergement d'urgence et d'insertion) : + 2 % en 2024 puis 1 % pour les années suivantes conformément au CPOM 2023-2027 ;
 - recettes provenant de l'ARS (LAM et LHSS) : + 2 % en 2024 et 2025 puis 1 % pour les suivantes ;
 - recettes provenant de l'ARS (services et établissements personnes âgées) : + 1 % en 2024 puis de 2 % en 2025 et 2026, de façon à anticiper une évolution de recettes devant résulter de la réévaluation du besoin en soin et du niveau de dépendance dans les EHPAD gérés par le CCAS ;
 - recettes provenant du Département (services et établissement personnes âgées) : est prise en compte l'augmentation de 7,5 % au 01/01/24 actée par le Département pour les actes réalisés par le Service Social Personnes Âgées ; pour tous les autres services et établissements la prospective inclut une augmentation de 1 % par sur la période ;
 - recettes provenant de la CAF (accueil du jeune enfant) : + 1 % en 2024 puis de 2 % en 2025 et 2026, tenant compte des orientations nationales en matière de service public de la petite-enfance.
- Enfin, pour ce qui est des recettes usagers (produit de la tarification), les taux d'occupations prévus au BP 2023 sont ambitieux que ce soit dans le secteur des personnes âgées ou de la petite-enfance. L'atteinte de ces taux d'occupation, notamment dans les établissements d'accueil du jeune enfant, est dépendante de la possibilité de pourvoi des postes.
Aussi, il a été fait le choix de ne pas appliquer d'augmentation aux taux d'occupation prévus au BP 2023. A noter que les taux d'occupation des EHPAD et du Centre d'Accueil de Jour sont quant à eux définis par le CPOM signé en 2023.

On précisera que le tableau de présentation des recettes ci-dessus ne comporte pas de reports des excédents de la section d'exploitation. En effet, si le CCAS parvenait à confirmer ces excédents, le choix serait fait soit de les utiliser pour solder les déficits antérieurs cumulés des budgets annexes concernés (notamment Lucie Pellat, André Léo et résidences autonomie, ceux de Saint-Bruno, Narvik et Delphinelles ayant été soldés à l'occasion de la clôture de leur budget respectif), soit de les affecter en section d'investissement.

B - Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2022-2028

1. Les dépenses d'investissement 2022-2028 (Hors dette)

Les dépenses et recettes ci-dessous sont présentées en prospective à compter de 2025 jusqu'à 2028. Les éléments antérieurs correspondent pour 2022 au compte administratif voté, pour 2023 au total du budget voté (BP, DM et BS), pour 2024 aux propositions de budget primitif qui seront examinées et soumises au vote du conseil d'administration.

	CA 2022	Budget total 2023	2024	2025	2026	2027	DOB 2024 2022-2028
Total opérations	384 346 €	2 550 571 €	2 866 472 €	4 083 483 €	2 951 853 €	5 322 500 €	18 159 225 €
Total travaux récurrents / mobilier / informatique / véhicules	1 620 283 €	3 106 590 €	3 227 111 €	3 155 724 €	2 684 136 €	2 736 150 €	16 529 994 €
Total dépenses investis. (hors dette)	2 004 629 €	5 657 162 €	6 093 583 €	7 239 207 €	5 635 989 €	8 058 650 €	34 689 219 €
FCTVA	385 409 €	480 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	1 665 409 €
Subventions d'investissement	295 027 €	1 190 583 €	737 480 €	700 000 €	700 000 €	700 000 €	4 323 090 €
Total recettes d'investissement	680 436 €	1 670 583 €	937 480 €	900 000 €	900 000 €	900 000 €	5 988 499 €
Besoin de Recours à l'Emprunt		1 208 499 €	2 814 944 €	3 974 637 €	2 347 773 €	4 746 552 €	15 092 405 €
Emprunt Remboursement K	2 032 475 €	2 086 938 €	1 852 493 €	1 868 691 €	1 885 560 €	1 903 128 €	11 629 285 €
Remboursement capital nouvel emprunt	0 €	0 €	131 250 €	175 000 €	175 000 €	175 000 €	656 250 €

Les dépenses d'investissement relatives au plan pluriannuel du CCAS (dépenses réelles hors dette) s'élèvent pour la période 2022-2028 à hauteur de **43 M€**, soit +12 M€ par rapport au ROB 2023 pour une période toutefois plus longue. En effet, le ROB 2023 concernait la période CA 2021 – 2026, alors que le présent ROB couvre la période CA 2022 – 2028.

Elles sont détaillées ci-après en prospective selon 2 axes :

- les travaux d'entretien, achats et mobiliers ;
- les opérations majeures précisées par DAS.

Le financement du PPI est notamment assuré par :

- Les amortissements et recettes d'ordre à hauteur de 21 M€. Ils financent majoritairement les travaux récurrents d'entretien du patrimoine, les achats et les mobiliers soit 19,3 M€ sur la période du ROB ;
- Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) évalué à hauteur de 200 000 € annuellement, compte tenu de la modification réglementaire d'attribution du FCTVA.

A noter : à la suite de la modification réglementaire d'attribution du FCTVA pour les travaux sur les seuls biens dont le CCAS est propriétaire, il s'agit d'une perte de financement pour les années futures de - 1M€ par rapport au ROB 2022 pour la même période concernée. Étant majoritairement soit affectataire de biens (25 biens), soit bénéficiaire de mises à disposition de la Ville de Grenoble (19 biens), soit locataire auprès d'un bailleur social (dont BEA soit 20 biens), le CCAS qui occupe 78 biens (environ 58 000 m²) ne percevrait plus le FCTVA que sur une portion restreinte de ceux-ci. Des échanges sont en cours avec la Préfecture.

Le patrimoine bâti du CCAS est présenté en annexe 3.

- Les subventions de nos partenaires à hauteur de 1,5 M€ ;
- Le recours à l'emprunt à hauteur de 38,9 M€ pour financer avec les subventions, les opérations majeures d'investissement.

A noter : toutes les opérations majeures du CCAS ne sont pas inscrites dans la PPI.

En effet, les opérations de travaux (majoritairement pour les équipements des personnes âgées) sont réalisées par le bailleur social auquel appartient le bien. Le CCAS contribue à leur financement au moyen d'une redevance annuelle en fonctionnement.

2. Les dépenses d'investissement 2022-2028 (travaux d'entretien et achats, mobiliers) (Dépenses réelles hors dette)

Elles se déclinent pour chaque direction d'action sociale comme suit :

Travaux d'entretien	CA 2022	Budget total 2023	2024	2025	2026	2027	2028	DOB 2024 2022-2028
Petite Enfance	214 651 €	575 779 €	357 442 €	433 720 €	433 720 €	446 732 €	460 134 €	2 922 178 €
Personnes Agées	286 361 €	814 738 €	647 000 €	669 417 €	669 417 €	689 500 €	710 184 €	4 486 618 €
Lutte contre la Pauvreté & la Précarité	662 978 €	236 090 €	150 300 €	253 270 €	253 270 €	260 868 €	268 694 €	2 085 470 €
Ressources / transversal	101 381 €	690 032 €	1 030 569 €	648 017 €	426 429 €	437 750 €	450 883 €	3 785 061 €
Sous total Travaux d'entretien	1 265 371 €	2 316 639 €	2 185 311 €	2 004 424 €	1 782 836 €	1 834 850 €	1 889 895 €	13 279 326 €
Achats / mobilier / informatique / véhicules	354 912 €	789 951 €	1 041 800 €	1 151 300 €	901 300 €	901 300 €	901 300 €	6 041 863 €
Total autres dépenses	1 620 283 €	3 106 590 €	3 227 111 €	3 155 724 €	2 684 136 €	2 736 150 €	2 791 195 €	19 321 189 €

Elles s'élèvent à hauteur de 19,3 M€ sur la période du ROB, dont 13,2 M€ de dépenses d'entretien du patrimoine du CCAS, 6 M€ d'achats, de mobiliers, informatique et véhicules.

Une enveloppe cible stabilisée sur le mandat a été retenue. Elle correspond à une liste de travaux déterminés en concertation avec les directions d'action sociale. Ces derniers ont été retenus afin de répondre, d'une part, aux besoins de travaux en matière de mise en sécurité, mise aux normes, et, d'autre part, à des priorités relatives au maintien de l'activité dans les meilleures conditions possibles.

3. Les dépenses d'investissement d'opérations majeures (par direction d'action sociale)

Les opérations majeures de travaux du PPI sont assurées sous la forme d'opérations financières qui complètent les travaux d'entretien présentés ci-dessus. Le CCAS n'utilise pas à ce jour la comptabilisation pluriannuelle sous forme d'Autorisation de Programme/Crédits de Paiements. Le suivi pluriannuel est assuré à la fois sous la forme d'opérations votées avec un contrôle budgétaire au niveau du chapitre qui permet de regrouper l'ensemble des dépenses de l'opération et son financement.

Il s'agit des opérations votées de rénovation/réhabilitation suivantes :

- EAJE La Voie Lactée
- EAJE Pom Flore et Alexandre
- La Cité des Aîné-es
- Les chalets modulaires du Rondeau

LES OPÉRATIONS DE LA PETITE ENFANCE

Opérations	CA 2022	Budget total 2023	2024	2025	2026	2027	2028	DOB 2024 2022-2028
EAJE POM FLORE & ALEXANDRE - Dépenses	0 €	0 €	310 000 €	0 €	0 €			310 000 €
EAJE POM FLORE & ALEXANDRE dirpe - Recettes	0 €		80 000 €					80 000 €
EAJE LA VOIE LACTEE - Dépenses	64 474 €	1 578 250 €	78 913 €	0 €				1 721 636 €
EAJE LA VOIE LACTEE- Recettes		288 000 €						288 000 €
EAJE Les Petits Arlequins PE LES TREMBLES - Dépenses			348 059 €	256 329 €	69 612 €			674 000 €
EAJE ILOT MARMOT/ (Ville : Ecole J Verne) - Dépenses		100 000 €	336 000 €	1 295 200 €	392 653 €			2 123 853 €
EAJE ILOT MARMOT/ (Ville : Ecole J Verne) - Recettes								0 €
EAJE Anatole France - Réhabilitation ou reconstruction - Dépenses					385 000 €	1 732 500 €	1 732 500 €	3 850 000 €
EAJE Anatole France - Réhabilitation ou reconstruction - Recettes						280 000 €		280 000 €
Végétalisation des cours des crèches - dépenses			100 000 €	120 000 €	120 000 €	120 000 €	120 000 €	580 000 €
Végétalisation des cours des crèches - recettes (Ag Eau+compl CAF)			80 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €	400 000 €
Relogement du Pôle psycho Petite Enfance (100k€)				100 000 €				100 000 €
Réhab. la Chrysalide (2.000k€)							200 000 €	200 000 €
Réhab. ou reconst. Villeneuve (3.300k€) - Dépenses						330 000 €	1 485 000 €	1 815 000 €
Réhab. ou reconst. Villeneuve (3.300k€) - Recettes							300 000 €	300 000 €
Autres DASPE - dépenses			225 000 €	343 548 €	204 588 €	150 000 €	150 000 €	1 073 136 €
Autres DASPE- recettes (Fonds Chêne+FME)			300 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	1 500 000 €
Opérations Petite enfance (dépenses)	64 474 €	1 678 250 €	1 397 972 €	2 115 077 €	1 171 853 €	2 332 500 €	3 687 500 €	12 447 625 €
Opérations Petite enfance (recettes)	0 €	288 000 €	460 000 €	380 000 €	380 000 €	660 000 €	680 000 €	2 848 000 €

a) Pôle Enfance Les Trembles

L'opération de réhabilitation lourde du Pôle Enfance Les Trembles, dans le cadre du projet ANRU de la Villeneuve, a commencé au début de l'année 2023.

Pour rappel, cette opération concerne une école élémentaire, un gymnase, un centre de loisirs, une crèche associative et un lieu d'accueil enfants-parents. Elle est portée par la Ville de Grenoble via une convention de co-maîtrise d'ouvrage signée avec le CCAS.

Ce dernier participe au financement de l'opération à hauteur d'un montant prévisionnel de 596 k€, pour une opération globale de 1,6 M€. Le coût global, et donc la participation du CCAS, pourrait néanmoins évoluer à la hausse (+170 k€) du fait de l'inflation.

Livraison prévisionnelle : 2025

b) EAJE Ilot Marmots / (Ville : Ecole J Verne)

Les travaux de réhabilitation de l'EAJE Ilots Marmots, qui visent à corriger certains dysfonctionnements des locaux (absence d'un sas d'entrée sécurisé, locaux administratifs et local poussettes exigus), en réorganisant les différents espaces, débiteront en 2024.

Portée par la Ville de Grenoble *via* une convention de co-maîtrise d'ouvrage signée par le CCAS, le CCAS participe à hauteur de 1,9 M€ dont 300 k€ de bâtiments provisoires pour accueillir la crèche le temps des travaux.

L'activité sera maintenue pendant la durée des travaux au sein de modulaires prévus à cet effet et jusqu'ici occupés par l'EAJE la Voie Lactée pendant ses propres travaux de réhabilitation.

Livraison prévisionnelle : 2026.

c) *Locaux associatifs Pom Flore et Alexandre*

Le CCAS a pour objectif de réaliser des travaux d'amélioration du confort thermique dans les locaux de la crèche associative Pom, Flore et Alexandre. Ces travaux permettront de traiter les problématiques d'infiltrations d'eau constatées au niveau des menuiseries et participeront à l'amélioration de la qualité de l'air intérieur de l'équipement.

Néanmoins, compte tenu des spécificités techniques de l'exécution des travaux, la procédure a été déclarée infructueuse en 2023. Elle sera relancée en 2024.

d) *Végétalisation cour de crèche*

Dans le cadre de la réflexion qu'il mène pour adapter ses établissements aux conditions climatiques, le CCAS prévoit de végétaliser une cour de crèche par an.

Pour 2024, c'est la végétalisation de la cour de l'EAJE Mille-Pattes qui est prévue.

e) *EAJE La Voie Lactée*

Les travaux de réhabilitation / extension de l'EAJE la Voie Lactée, qui s'inscrivent dans le cadre de la stratégie de renouvellement de son patrimoine par le CCAS, ont été réceptionnés en novembre 2023.

En 2024, des travaux de finition devraient avoir lieu et ainsi permettre le réemménagement dans les locaux réhabilités pour une réouverture dès début 2024.

LES OPÉRATIONS DES PERSONNES ÂGÉES

Opérations	CA 2022	Budget total 2023	2024	2025	2026	2027	2028	DOB 2024 2022-2028
Cité des aînés - préfiguration phase 1	0 €	85 600 €	850 000 €					935 600 €
EHPAD LUCIE PELLAT	33 511 €	160 600 €	0 €	1 234 406 €	0 €			1 428 517 €
NOUVELLE RESIDENCE AUTONOMIE SAINT BRUNO - Mobilier					500 000 €			500 000 €
Cité des aînés - phase 2 (entre 540 K€ et 1 120 k€)					660 000 €	2 370 000 €	2 370 000 €	5 400 000 €
Regroupement ou relogement des SSIAD (1M€)				100 000 €	500 000 €	500 000 €		1 100 000 €
EHPAD André Léo - Café Léo - Dépenses	0 €	120 500 €						120 500 €
EHPAD André Léo - café Léo - Recettes	0 €	158 680 €	138 680 €					297 360 €
Autres DASPA Dépenses	286 361 €	505 621 €	298 500 €	110 000 €				1 200 483 €
dont rénovation des Résidences autonomes	173 075 €	376 566 €	120 000 €					669 641 €
Autres DASPA recettes		160 000 €	72 000 €					232 000 €
Dont travaux contre légionellose			178 000 €					178 000 €
Opérations Personnes Agées (dépenses)	319 873 €	872 321 €	1 148 500 €	1 444 406 €	1 660 000 €	2 870 000 €	2 370 000 €	10 685 100 €
Opérations personnes Agées (recettes)	0 €	318 680 €	210 680 €	0 €	0 €	0 €	0 €	529 360 €

a) EHPAD Saint Bruno

A la suite de sa décision de reconvertir entièrement l'EHPAD Saint-Bruno en Résidence Autonomie de 75 places (± 2 places) prise en septembre 2021, le CCAS a signé un contrat de coopération public/public avec ACTIS, bailleur social propriétaire du bâtiment, le 23 novembre 2023.

Ce contrat prévoit qu'ACTIS porte, en investissement, l'opération et que le CCAS la porte, en fonctionnement, *via* une redevance dont le montant a été limité à hauteur de 720 K€ pour les 10 premières années.

La provision de 500 K€ initialement inscrite en 2025 pour couvrir les dépenses à charge du CCAS (mobilier, numérique, sécurisation par salto, etc.) a été décalée à 2026 pour tenir compte du retard pris par les négociations du contrat de coopération public/public.

Livraison prévisionnelle : 2026-2027.

b) Cité des aîné-es et des aidant-es

La Cité des aîné-es et des aidant-es a été pensée par le CCAS comme un espace ressources sur les questions liées au vieillissement proposant une offre dans et hors les murs pour assurer six fonctions principales : informer, orienter, animer, ressource, observer et diffuser.

Après les études menées en 2023, une enveloppe de 850 k€ est inscrite en 2024 pour la réalisation des travaux de la première phase, qui consistent en des travaux d'urbanisme tactique devant permettre l'installation de la Cité des aîné-es et des aidant-es au sein de l'ex-EHPAD Narvik en décembre 2024.

Une seconde phase de travaux est prévue à horizon 2026-2028 qui permettra une mise aux normes et en sécurité de l'intégralité du bâtiment, ainsi qu'une rénovation globale.

Livraison prévisionnelle phase 1 : fin 2024

Livraison prévisionnelle phase 2 : début 2029

LES OPÉRATIONS DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET LA PRÉCARITÉ

Opérations	CA 2022	Budget total 2023	2024	2025	2026	2027	2028	DOB 2024 2022-2028
CENTRE D'ACCUEIL INTERCOMMUNAL			135 000 €					135 000 €
CHALETS HEBERGEMENT RONDEAU Dépenses			120 000 €	120 000 €	120 000 €	120 000 €	120 000 €	600 000 €
CHALETS HEBERGEMENT RONDEAU Recettes								0 €
Travaux CHRS (200 k€)				200 000 €				200 000 €
Relogement du PIF			50 000 €					50 000 €
Autres DASLPP				54 000 €				54 000 €
Maison des Dons et Petite Pause				150 000 €				150 000 €
Deménagement services suite cession Bobillot								0 €
Opérations Lutte contre la Pauvreté & la précarité (dépenses)	0 €	0 €	305 000 €	524 000 €	120 000 €	120 000 €	120 000 €	1 189 000 €
Opérations Lutte contre la Pauvreté & la précarité (recettes)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

a) Chalets Hébergement Rondeau

Le CCAS poursuit les investissements sur le site du Rondeau (dispositif inclus dans le Service de l'Hébergement Alternatif) afin d'améliorer les conditions de vie des ménages avec un projet de rénovation par le remplacement de 2 à 3 chalets par an sur 8 ans.

Une enveloppe de 120 k€ a été inscrite en 2024, en augmentation par rapport à ce qui était prévu en 2023 tenant compte du travail de prospection effectué en 2023 et de l'évolution des coûts.

b) CAI et CHRS Henri Tarze

Le CCAS poursuit les investissements sur les CHRS avec un programme de travaux permettant d'améliorer le cadre de vie proposé aux résident-es, de réorganiser les espaces de travail et de sécuriser les 2 CHRS.

Livraison prévisionnelle 2024 : pour la rénovation des douches et les autres travaux du CAI.

LES OPÉRATIONS TRANSVERSALES

Opérations	CA 2022	Budget total 2023	2024	2025	2026	2027	2028	DOB 2024 2022-2028
DG autres dépenses		0 €	15 000 €					15 000 €
Ressources / Transversales (dépenses)	0 €	0 €	15 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	15 000 €

ANNEXES

1. Éléments relatifs à la Dette – Orientations p. 39
2. Structure des effectifs p. 42
3. Cartographie du Patrimoine p. 63

ANNEXE 1. DETTE

Éléments relatifs à la dette consolidée du budget principal et des budgets annexes – orientations 2024

I. L'encours de dette consolidé du CCAS au 31/12/2023 : 20.416M€

La présentation de l'encours de dette est effectuée ci-après à titre consolidé pour l'ensemble du budget principal et des 8 budgets annexes.

A. La répartition par nature

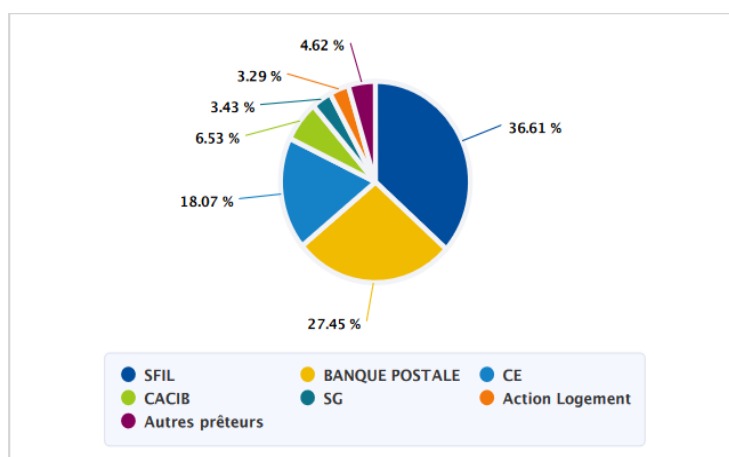
	Nombre de lignes	Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Emprunts	18	19 083 077 €	3,22%
Revolving non consolidés	1	0 €	0,00%
Revolving consolidés		1 332 568 €	3,54%
Total dette	19	20 415 645 €	3,24%

B. La répartition par type de risque

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	13 271 751 €	65,01%	2,45%
Variable	7 143 894 €	34,99%	4,71%
Ensemble des risques	20 415 645 €	100,00%	3,24%

C. La répartition par prêteur

Prêteur	CRD
SFIL CAFFIL	7 474 370 €
BANQUE POSTALE	5 603 333 €
CAISSE D'EPARGNE	3 689 712 €
CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	1 332 568 €
SOCIETE GENERALE	700 000 €
Action Logement - Amallia	671 907 €
Autres prêteurs	943 755 €
Ensemble des prêteurs	20 415 645 €

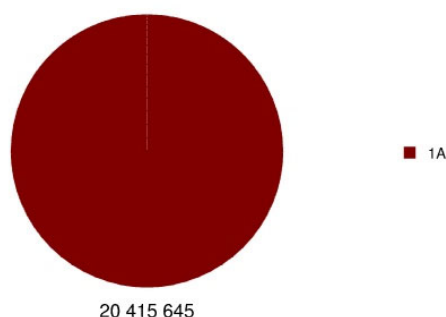


D. L'extinction (avant recours à de nouveaux emprunts)

	2023	2024	2025	2026	2027	2032
Encours moyen	18 166 064,43 €	19 409 124,01 €	17 371 827,22 €	15 320 282,46 €	13 251 488,26 €	6 236 825,42 €
Capital payé sur la période	2 086 937,61 €	1 983 743,36 €	2 043 690,98 €	2 060 559,52 €	2 078 128,35 €	1 080 482,80 €
Intérêts payés sur la période	403 236,63 €	567 501,74 €	446 003,26 €	374 196,76 €	321 474,75 €	161 814,84 €
Taux moyen sur la période	2,45%	2,95%	2,48%	2,39%	2,36%	2,52%

Elle est effectuée à la date du 31/12/2023, avant le recours aux nouveaux emprunts prévus par la prospective. En l'absence de nouveaux emprunts contractés, l'encours de dettes s'élèvera à 13 251 488 euros en 2027 et les intérêts payés sur cette période seront de 321 474 euros soit 240 000 euros de moins qu'en 2024.

E. Dette selon la charte Gissler



La charte de Gissler a pour objectif d'informer sur les risques inhérents aux produits financiers. Elle a été mise en place en 2009 de façon à encadrer le recours des collectivités locales aux produits structurés.

En 2022, le CCAS avait majoritairement des emprunts classés en 1A et un emprunt plus risqué classé en 1B.

L'emprunt CRCA ref « T1 Cal 2003 Xu 00140313 00021 » s'est terminé le 29/09/2022, cet emprunt était une subdivision d'un emprunt revolving de 5 M€ auprès du CA Indosuez. Cet emprunt était sur la formule suivante : Taux fixe 3,99% si EUR 12 mois < 5,75% sinon = EUR 12 mois + marge de 0,10%. Ce taux fixe dit bonifié comprenant une condition sur Index Euro matérialisé par une barrière désactivante, ce produit est classé en 1B.

Le CCAS a maintenant uniquement des emprunts classés en 1A, cette catégorie regroupant les emprunts à taux fixes ou taux variables simples (type Euribor + marge).

II. Stratégie d'endettement

A. Une stratégie prudente

Compte tenu des anticipations du marché des taux, d'une part et de sa stratégie d'endettement, d'autre part, le CCAS souhaite recourir à des produits de financement dont l'évolution des taux d'intérêt doit être maîtrisée. Dans le souci d'optimiser sa gestion de dette et dans le cadre des circulaires n° NOR INTB9200260C du 15 septembre 1992 et n° NOR IOCB1015077C du 25 juin 2010, ainsi que de l'article 32 de la loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des

activités bancaires, le CCAS pourra recourir à des produits de financement qui pourront être des emprunts classiques à taux fixes simples, à phase ou à taux variables non structurés.

Pour l'exécution de ces opérations, il sera procédé à la mise en concurrence des établissements bancaires.

B. Les besoins d'emprunts de la prospective

	Proposition BP 2024	2025	2026	2027
Montants inscrits à la PPI	6 093 583	7 239 207	5 636 989	8 058 650
Montants maximum d'emprunt défini	3 500 000	3 500 000	3 500 000	3 500 000
Taux d'intérêt (hypothèse prospective)	3,50 %	3,50 %	3,50 %	3,50 %
Durée d'amortissement (hypothèse prospective)	15 ans	15 ans	15 ans	15 ans

Des études et analyses techniques approfondies ainsi que des séances d'arbitrages régulières doivent permettre, par priorisation, de contenir l'enveloppe annuelle d'investissement à hauteur de 6 000 000 euros et donc le besoin d'emprunt à hauteur de 3 500 000 euros.

ANNEXE 2. STRUCTURE DES EFFECTIFS

Rapport de situation comparée des agents-es 2023

I. Conditions générales d'emploi

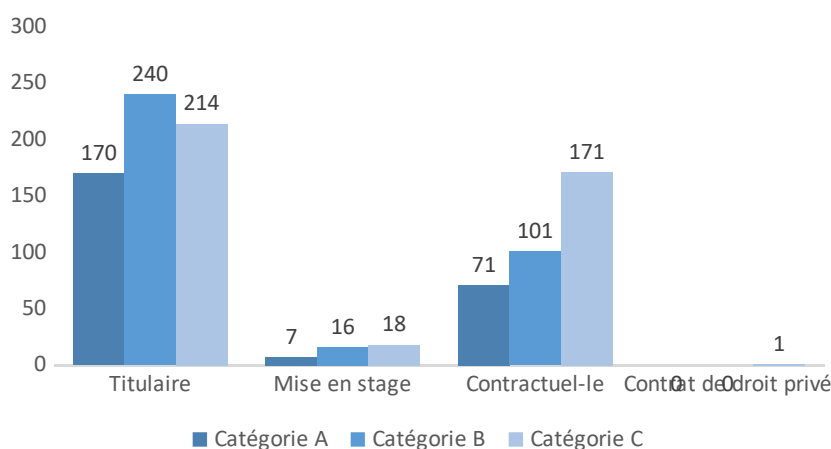
1. Effectifs : nombre d'agent-es sur postes permanents

Statut	Catégorie A			Catégorie B			Catégorie C			TOTAL
	Femme	Homme	Total A	Femme	Homme	Total B	Femme	Homme	Total C	
Titulaire	155	15	170	226	14	240	186	28	214	624
Mise en stage	7	-	7	14	2	16	18		18	41
Contractuel	59	12	71	91	10	101	160	11	171	343
Contrats de droit privé							1		1	1
TOTAL	221	27	248	331	26	357	365	39	404	1009

L'effectif global sur postes permanents en référence à l'effectif de 2021 connaît une légère baisse en passant de 1 009 à 1 050 agent-es. Nous conservons une forte féminisation de nos effectifs avec toujours 91 % de femmes.

Nous notons un changement au niveau des catégories, notamment au niveau de la catégorie B et C, l'une évoluant à la hausse tandis que l'autre à la baisse. Cela est dû à un mouvement de bascule d'une catégorie à une autre d'une part importante de nos effectifs en lien avec les décrets 2021-1881 et n°2021-1882 du 29 décembre 2021 qui ont permis aux Auxiliaires de Puériculture et aux Aides-Soignants-es au 1er janvier 2022 d'accéder à la catégorie B.

2. Répartition des effectifs par Catégorie A B C



Toutes catégories confondues, le nombre agent-es titulaires ou mise en stage représente 65 % de nos effectifs totaux.

3. Répartition de la quotité de temps de travail : effectif à temps plein

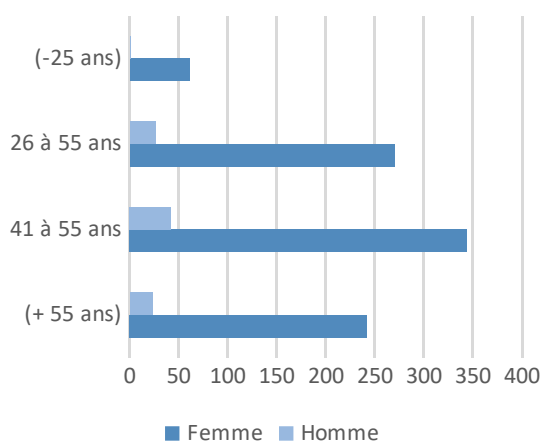
Statut	Catégorie A			Catégorie B			Catégorie C			TOTAL
	Femme	Homme	Total A	Femme	Homme	Total B	Femme	Homme	Total C	
Titulaire	142,1	14,8	156,9	202,9	13,8	216,7	166	27,3	193,3	566,9
Contractuel	54,7	12	66,7	85	10	95	151,4	11	162,4	324,15
TOTAL	196,8	26,8	223,6	287,9	23,8	311,7	316,4	38,3	355,7	891

88% des effectifs occupent un poste à temps plein, seuls 11% sont soit à temps partiel de droit ou sous autorisation soit à mi-temps thérapeutique. Avec respectivement 90 % des agent-es en catégorie A, 87 % des agent-es en catégorie B et 88 % des agent-es en catégorie C occupant un emploi à temps plein, la proportion entre catégorie est homogène, le temps de travail à 100 % est fortement majoritaire.

4. Répartition des effectifs par âge sur postes permanents et pyramide des âges

Catégorie hiérarchique	Moins de 25 ans		de 26 à 40 ans		de 41 à 55 ans		Plus de 55 ans	
	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme
A	7	-	66	13	85	11	63	3
B	20	-	96	9	133	11	82	6
C	34	1	108	4	126	20	97	14
TOTAUX	61	1	270	26	344	42	242	23
	62		296		386		265	
%	6%		29 %		39%		26 %	

Pyramide des âges



Si toutes les tranches d'âge sont respectées au sein des effectifs, avec un rajeunissement des agent-es de moins de 25 ans avec + 2 % par rapport à 2021, 68 % de l'effectif total ont plus de 26 ans et moins de 55 ans. Notons aussi, une augmentation de + 5 % des agent-es de plus de 55 ans par rapport à 2021. Une attention particulière est portée à ces données, à corréliser aux politiques RH engagées de prévention, d'accompagnement au projet professionnel et au parcours et ainsi que le recours à l'apprentissage.

5. Répartition des effectifs par catégorie et par direction sur postes permanents

Direction d'Action Sociale	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		TOTAL
	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	
Direction Action Sociale Petite Enfance	97	2	158	3	253	11	524
Direction Action Sociale Lutte contre la Pauvreté et la Précarité	42	11	24	3	14	14	108
Direction Action Sociale Personnes Âgées	65	6	103	10	78	12	275
							907
Direction Finances et Administration Générale	7	2	10	6	2	2	29
Direction des Ressources Humaines	5	2	25	3	13	-	49
Pôle Appui Méthodes et Innovation	-	1	-	-	-	-	1
Pôle CIDP	2	-	4	1	-	-	7
Pôle Métiers et Numérique	1	1	1	-	-	-	3
Pôle Questure et Assistantes Directions Ressources	-	-	3	-	-	-	3
Charges et Produits non affectés	2	2	3	-	3	-	10
TOTAUX		221	27	331	26	363	1009

Les trois Directions d'Action Sociale concentrent 90 % des effectifs sur 1009 agent-es. Sur les 907 agent-es exerçants au sein des 3 Directions d'Action Sociale, la répartition est la suivante : 57 % à la Direction Action Sociale Petite Enfance, 30 % à Direction Action Sociale Personnes Âgées et 11 % à la Direction d'Action Sociale Lutte contre la Pauvreté et la Précarité. Les Directions Ressources au sens large : Finances et Administration Générale, Ressources Humaines, Communication et documentation, Métiers numériques, Questure et Appui méthode innovation représentent un peu plus de 9 % de l'effectif.

6. Répartition par filière et par catégorie

Filière	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		TOTAL
	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	
Administrative	37	11	65	11	39	1	164
Culturelle	-	-	1	-	-	-	1
Animation	-	-	2	-	-	-	2
Sanitaire et Sociale	70	5	261	12	1	2	351
Sociale	113	10	-	-	31	14	168
Technique	1	1	2	3	248	22	277
Autre					46		46
TOTAUX	221	27	331	26	365	39	1009

Les filières les plus représentées sont les filières : Sociale et Sanitaire et Sociale en lien avec les missions et la raison d'être du CCAS soit plus de 50 % de l'effectif, suivi par la filière technique avec plus de 27 % des effectifs.

7. Répartition par fonction des agent-es

FONCTION	Femme	Homme	Total
Directeur général adjoint		1	1
Directeur administratif	1	1	2
Directeur de communication	1		1
Directeur d'Action sociale	3		3
Directeur adjoint ou délégué	6	1	7
Directeur de structure ESMS	12	2	14
Directeur d'EAJE	28		28
Responsable adjoint	17	1	18
Responsable de service	6	1	7
			8
	1		
Responsable observation sociale	1		1
Responsable projet patrimoine		1	1
Chef projet méthode et innovation	2	1	3
Chef projet métier numérique	1	1	2
Chef projet SIRH	1	1	2
			9
Travailleurs sociaux	17	6	23
Assistante sociale	11		11
Chargé d'action sociale	8		8
Conseillère ESF	7		7
Chargé d'aller vers et d'accès aux droits et RSA	6	1	7
Moniteur éducateur	1	1	2
Coordinateur équipe sociale	2	1	3
Coordinateur action sociale	2	1	3
Médiateur de nuit		4	4
Agent d'intervention sociale	3		3
Agent de vie quotidienne	1	3	4
			75
Aide soignant	96	11	107
Aide médico-psychologique	1	2	3
Animatrice	3		
Auxiliaire de vie	23	3	26
Garde de nuit	6		6
Infirmier	29		29
Infirmier coordinateur	9		9
Ergothérapeute	2		2
Psychologue	9		9
Médecin EAJE	1		1
			192
Coordinateur plateforme des aidants	1		1
Auxiliaire de puériculture	156	2	158
Agent spécialisé petite enfance	142	2	144
Éducateur de jeunes enfants	42	2	44
Assistante maternelle	44		44

FONCTION	Femme	Homme	Total
Secrétaire	42	1	43
Assistante de gestion	5		5
Assistante de Direction	6		6
Assistante de documentation	1		1
			55
Cuisinier	3	5	8
Agent d'entretien et agent d'entretien et de restauration	95	17	112
Lingère	2		2
Agent technique polyvalent	1		1
Allotisseur		1	1
Chargé de logistique		1	1
			125
Chargé de RH (recrutement, carrière, formation, accompagnement, gpeec, diversité, remplacement, référent paie, AT, prévention ..)	26	2	28
Conseiller interne en organisation		1	1
Juriste RH	1		1
Référent budgétaire	3		3
Chargé de gestion	2	1	3
Référent comptable	5	4	9
Technicien conseil	1		1
Gestionnaire des achats	1		1
Coordinateur budgétaire	1	2	3
Coordinateur des affaires juridiques et des marchés publics		1	1
Contrôleur de gestion	1		1
Chargé de recherche et financement	1		1
Documentaliste	2		2
Chargé de communication	1		1
Chargé de documentation juridique	1		1
Autres	5		5

ANNEXE 3. CARTOGRAPHIE DU PATRIMOINE

Carte des investissements

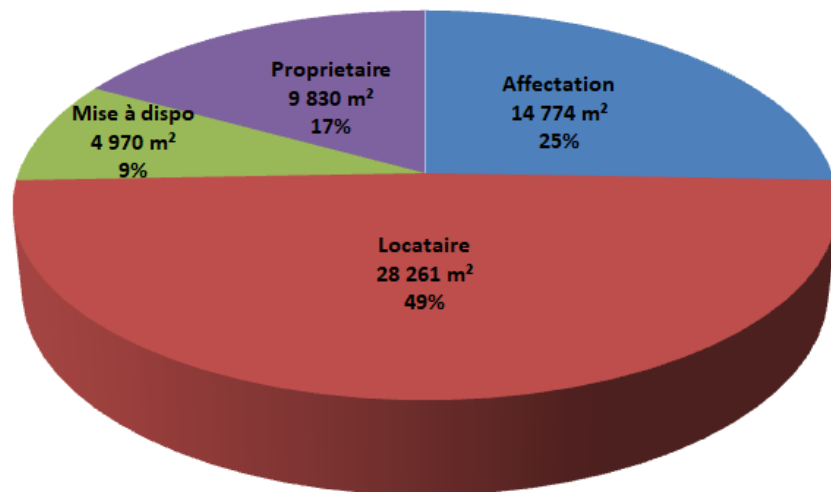
05 janvier 2024



Panorama du patrimoine bâti du CCAS

Un patrimoine hétéroclite :

- Le CCAS de la Ville Grenoble occupe 78 biens* (environ 58 000 m²) dont il est soit :
 - Propriétaire : 14 biens (9 830 m²)
 - « Affectataire » par PV d'affectation de la Ville (le CCAS dispose des droits et obligations du propriétaire) : 25 biens (14 774 m²)
 - Locataire (auprès d'un bailleur social ou autre) :
 - ACTIS : 11 biens (22 479 m²)
 - Alpes Isère Habitat : 1 bien (4 205 m²)
 - Grenoble Habitat : 4 biens (1 287 m²)
 - SDH : 3 biens (221 m²)
 - MFI : 1 bien (70 m²)
 - Occupant dans le cadre d'une mise à disposition par la Ville : 19 biens (4 970 m²) occupés, bien souvent à titre gracieux mais des exceptions : Exemple : Claudel (avec répartition de charges entre Ville et CCAS)



* Hors biens en gestion directe Ville : 35 rue Claude Kogan, 3 place André Charpin, 30 rue Marbeuf, 72 rue Léon Blum, 14 rue Emile Zola, 79 rue Stalingrad ...

Les investissements : Travaux récurrents

Travaux récurrents inscrits au BP23 (hors achats délégués, numérique, mobilier et flotte auto/vélo) et au BP24 (en cours d'élaboration)

	BP2023	BP2024
DASPA	663 600 €	647 170 €
DASPE	281 153 €	350 000 €
DASLPP	122 800 €	150 000 €
DG (y compris provision pour aléas, provision pour espace extérieur et Ad'Ap)	851 580 €	633 526 €
TOTAL	1 919 133 €	1 780 696 €

Les investissements : Opérations

Mandat 2014 – 2020 (opérations réalisées et livrées)

DASPA : Direction Action Sociale Personnes Agées :

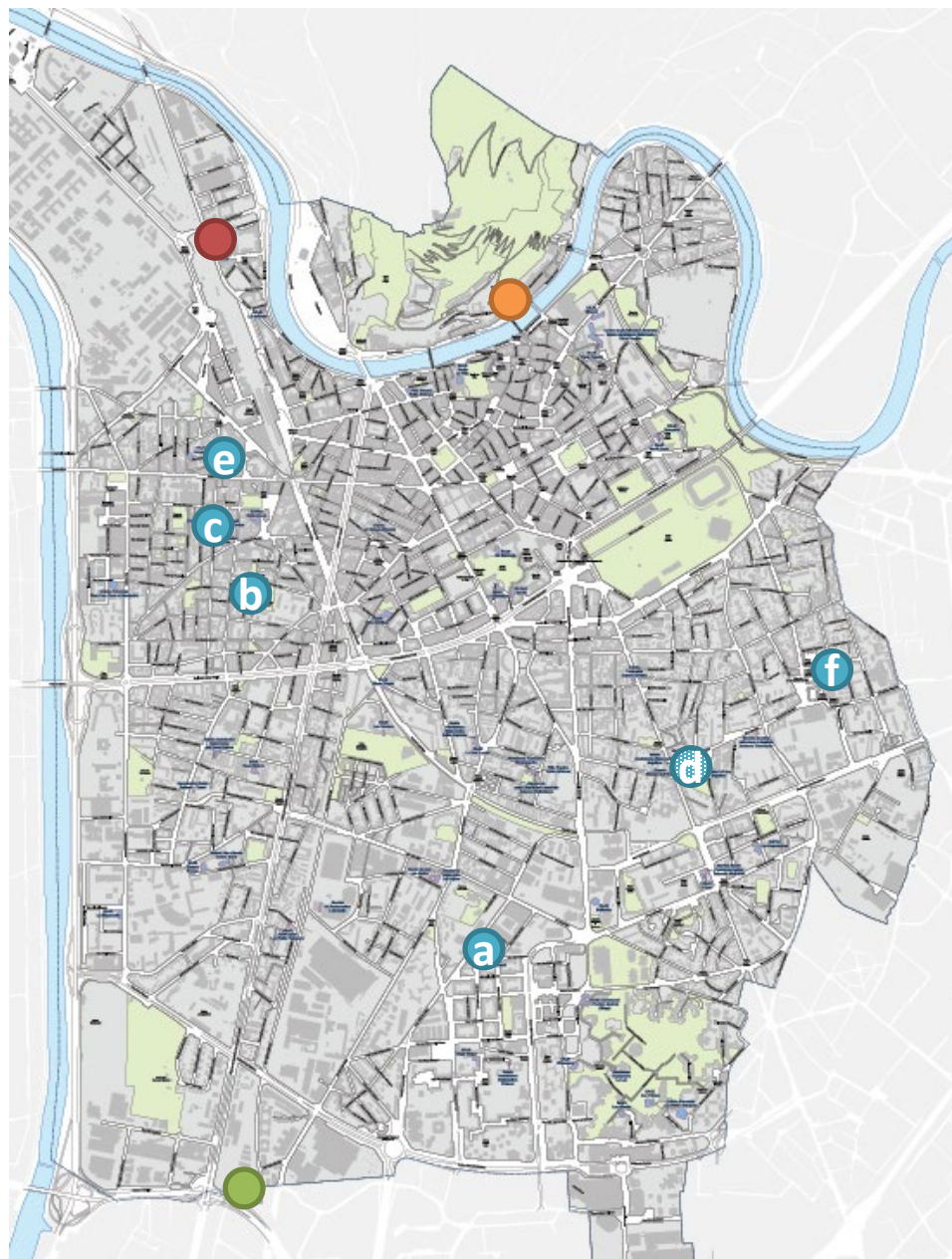
- Réhabilitation de la Résidence Autonomie Saint Laurent (livraison 2019 / 68pl.) ; **3.654k€ TTC** ; *impact en fct. sur redevance ACTIS (montant de redevance annuelle 2021 = 145 932 €)*
- Réhabilitation du hall et aménagement des extérieurs (phase 1) de l'EHPAD Lucie Pellat (2019 / 79pl.) ; **228k€ TTC + 205k€ TTC** ; *impact en fct. sur redevance AIH pour la réhab. (montant de redevance annuelle 2021 = 147k€)*

DASPE : Direction Action Sociale Petite Enfance :

- a Construction EAJE Vigny Musset (2015 / 20pl. hors FA) ; CCAS = propriétaire
- b Requalification EAJE Charrel (2017 / 26pl. hors FA) ; CCAS = propriétaire
- c Réhabilitation EAJE Milles Pattes (2018 / 36pl.) ; CCAS = affectataire d'un bien Ville
- d Halte-Garderie et Mini-Crèche Parentale Les Loupiots (2018) ; CCAS = locataire d'ACTIS
- e Construction EAJE Anthoard (2019 / 66pl.) ; **2.160k€ TTC** ; CCAS = propriétaire
- f Construction EAJE Châtelet (2020 / 51pl.) ; **2.000k€ TTC** ; CCAS = propriétaire

DASLPP : Direction Action Sociale Lutte Contre la Pauvreté et la Précarité :

- Requalification partielle du CAI (2019 / 87pl.) ; **390k€ TTC** ; CCAS = propriétaire
- Réaménagement du Rondeau et réhabilitation des chalets (2020 / 80pl.) ; **1.000k€ TTC** ; CCAS = emphytéote d'un bail de 18 ans avec GAM

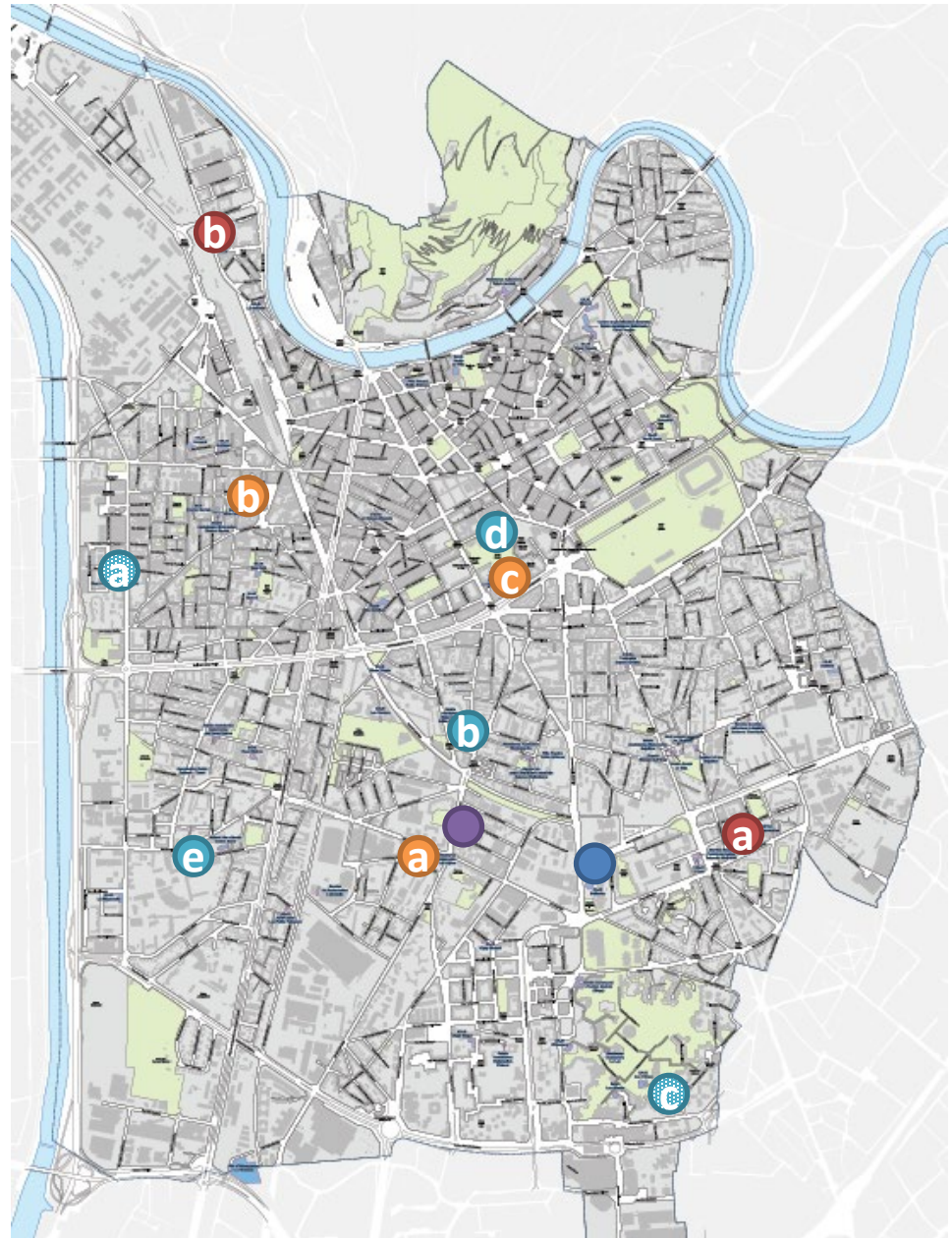


Les investissements : Opérations

Mandat 2020 – 2026 (Projets à arbitrer et à programmer dans la PPI du CCAS)

DASPA : Direction Action Sociale Personnes Agées :

- Construction de l'EHPAD A. Léo (mise en service le 06/09/2022 / 84pl.) ; **14.300k€ TTC + 518 k€ TTC** (mobilier et numérique) + **120k€ TTC** (café Léo) ; *impact en fct. sur redevance ACTIS (pour la construction) ; (montant de redevance annuelle 2023 = 472k€)*
- Aménagement des extérieurs (phase 2) de l'EHPAD Lucie Pellat (été 2022 / 79pl.) ; **253k€ TTC** (*s'impose au CCAS suite à la vente de foncier entre Ville et AIH*)
- a** Travaux d'amélioration, de mise en sécurité et de mise en accessibilité sur la Résidence Autonomie les Alpains (livraison fin 2023 / 66pl.) ; **400k€ TTC** ; *impact en fct. sur redevance ACTIS (montant de redevance complémentaire annuelle 2023 = +31k€)*
- b** Requalification de la Résidence Autonomie Saint Bruno / ex. EHPAD (livraison 2027 / 75pl.) ; **11.468k€ TTC** (dont **90 k€ TTC** (cuisine)) + **410 k€ TTC** (mobilier et numérique) ; *impact en fct. sur redevance ACTIS (montant de redevance annuelle 2021 = 183k€) et participation directe pour la cuisine*
 - ➡ Transfert + fermeture RA Montesquieu
- c** Préfiguration d'une Cité des Ainé-es et des Aidant-es / ex. EHPAD Narvik (livraison fin 2024) ; **856k€ TTC** ; Ville de Grenoble = propriétaire
 - ➡ Cité des Ainé-es et des Aidant-es - Phase 2 (entre 5,4 et 11,2M€ TDC / 2570m² ?)



Les investissements : Opérations

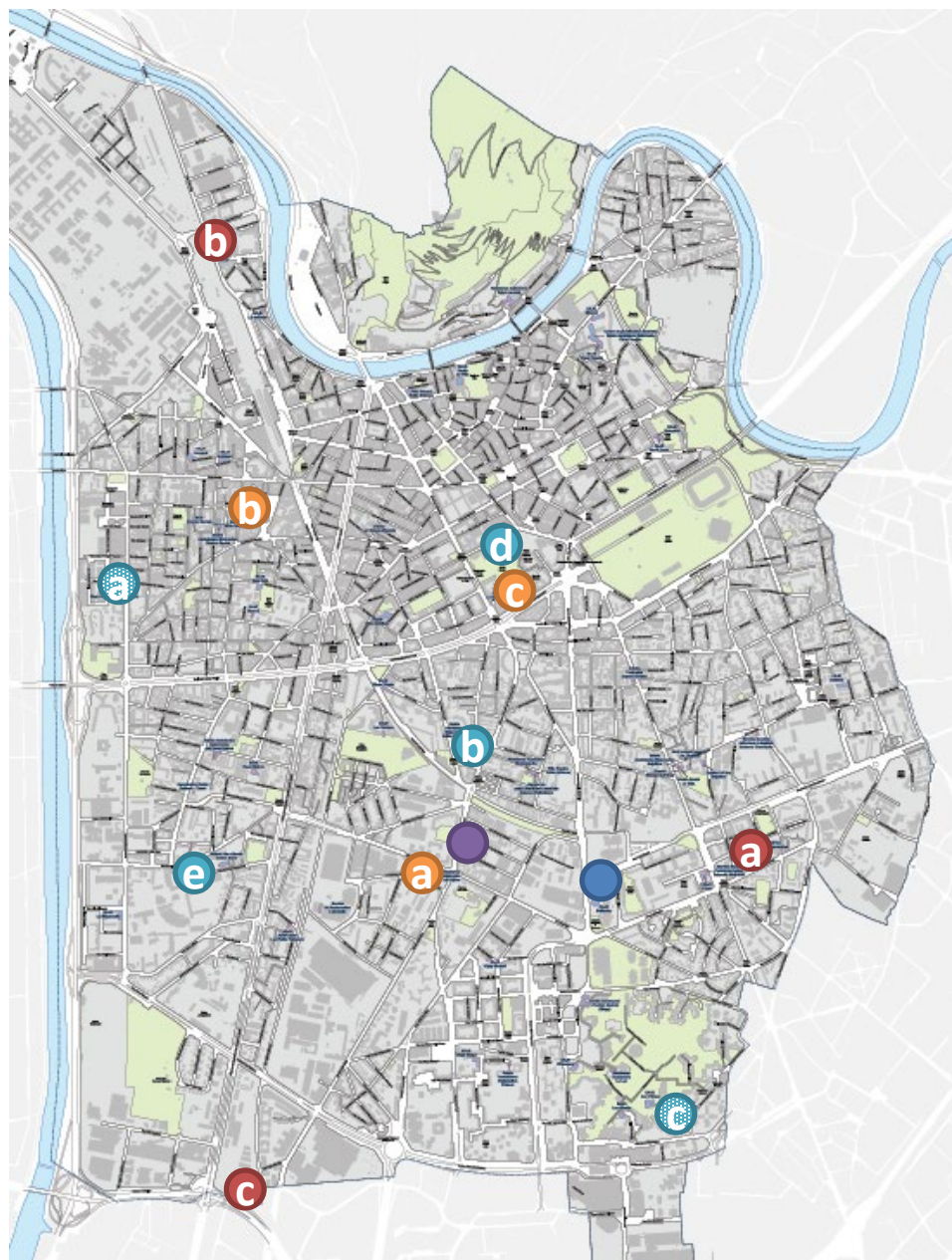
Mandat 2020 – 2026 (Projets à arbitrer et à programmer dans la PPI du CCAS)

DASPE : Direction Action Sociale Petite Enfance :

- a** Travaux d'amélioration crèche associative Pom Flore et Alexandre (li. 2024) ; **310k€ TTC** ; CCAS = propriétaire
- b** Réhabilitation EAJE Voie Lactée (li. fin 2023 / 36pl.) ; **1.920k€ TTC** ; CCAS = affectataire d'un bien Ville
- c** Réhabilitation crèche associative les Petits Arlequins + LAEP les Menestrels (li. 2025 ; lien avec le projet pôle enfance des Trembles) ; **534 k€ TTC** ; CCAS = affectataire d'un bien Ville
- d** Réhabilitation EAJE Ilot Marmots (li. 2026 ; lien avec réhab. École Jules Vernes / 42pl.) ; **1.900k€ TTC** ; CCAS = affectataire d'un bien Ville
- e** Réhabilitation EAJE Anatole France (li. 2028 / 90pl.) ; **3.850k€ TTC** ; CCAS = affectataire d'un bien Ville

DASLPP : Direction Action Sociale Lutte Contre la Pauvreté et la Précarité :

- a** Requalification du dispositif LAM Delphinelles / ex. EHPAD (livraison 2023 / 25pl.) ; **556k€ TTC** inscrit dans la PPI du CCAS ; CCAS = gestionnaire d'un bien ACTIS ; (*montant de redevance annuelle 2021 = 136k€*)
- b** Douches + divers CAI (2024) ; **235k€ TTC** + Sécurisation / réaménagement bureaux / ouverture au 2^{ème} (2025) ; **200k€ TTC** ; CCAS = propriétaire du CAI et CCAS = gestionnaire du CHRS / bien Grenoble Habitat ; (*montant de redevance annuelle 2021 = 64k€*)
- c** Remplacement des chalets du rondeau (opération pluriannuelle) ; **120k€ TTC / an**

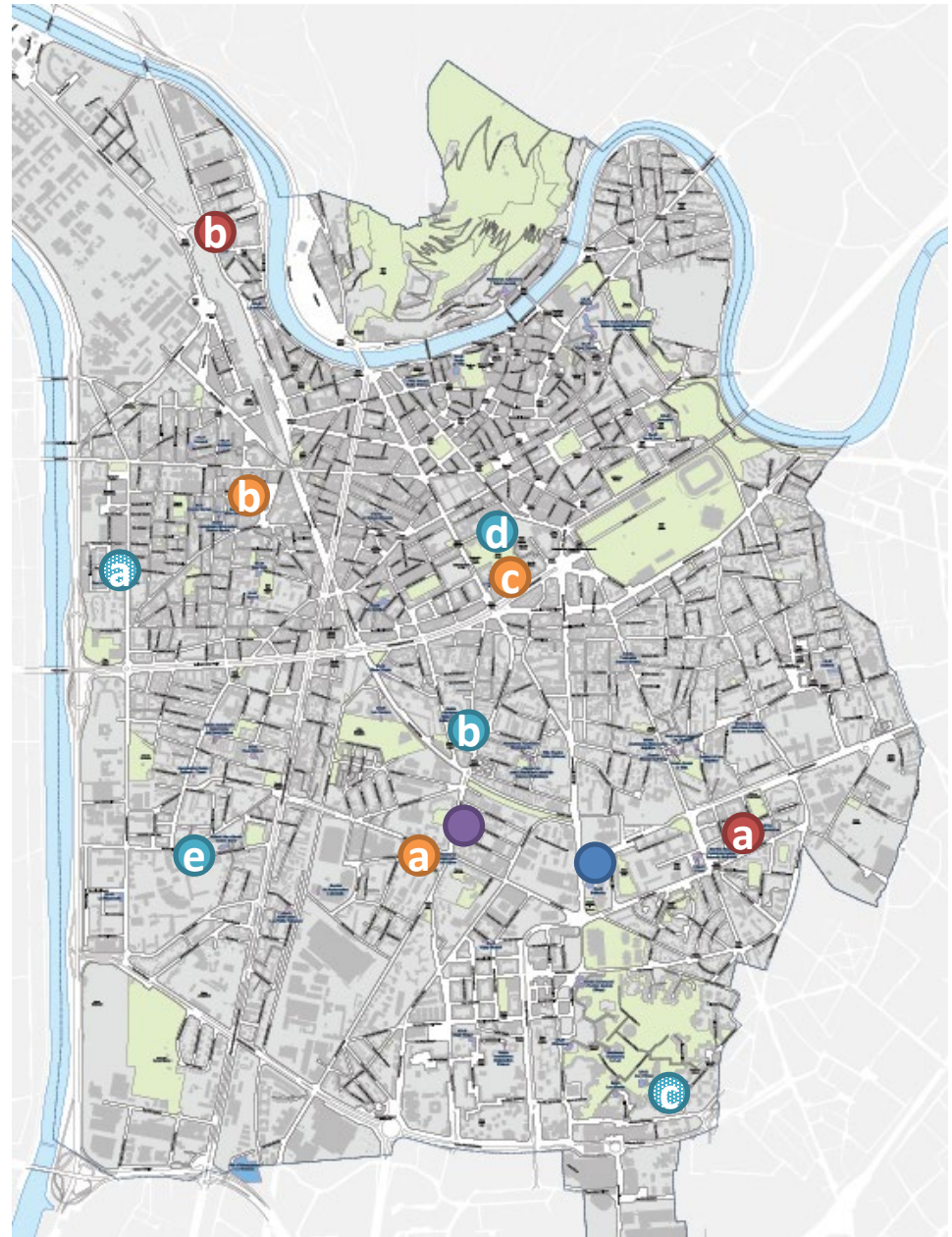


Les investissements : Opérations

Mandat 2020 – 2026 (Projets à arbitrer et à programmer dans la PPI du CCAS)

DG : Direction Générale

● Claudel : subvention d'équipement versée par le CCAS à la Ville, et ce dans la limite d'un montant annuel capé à **50k€ par an**

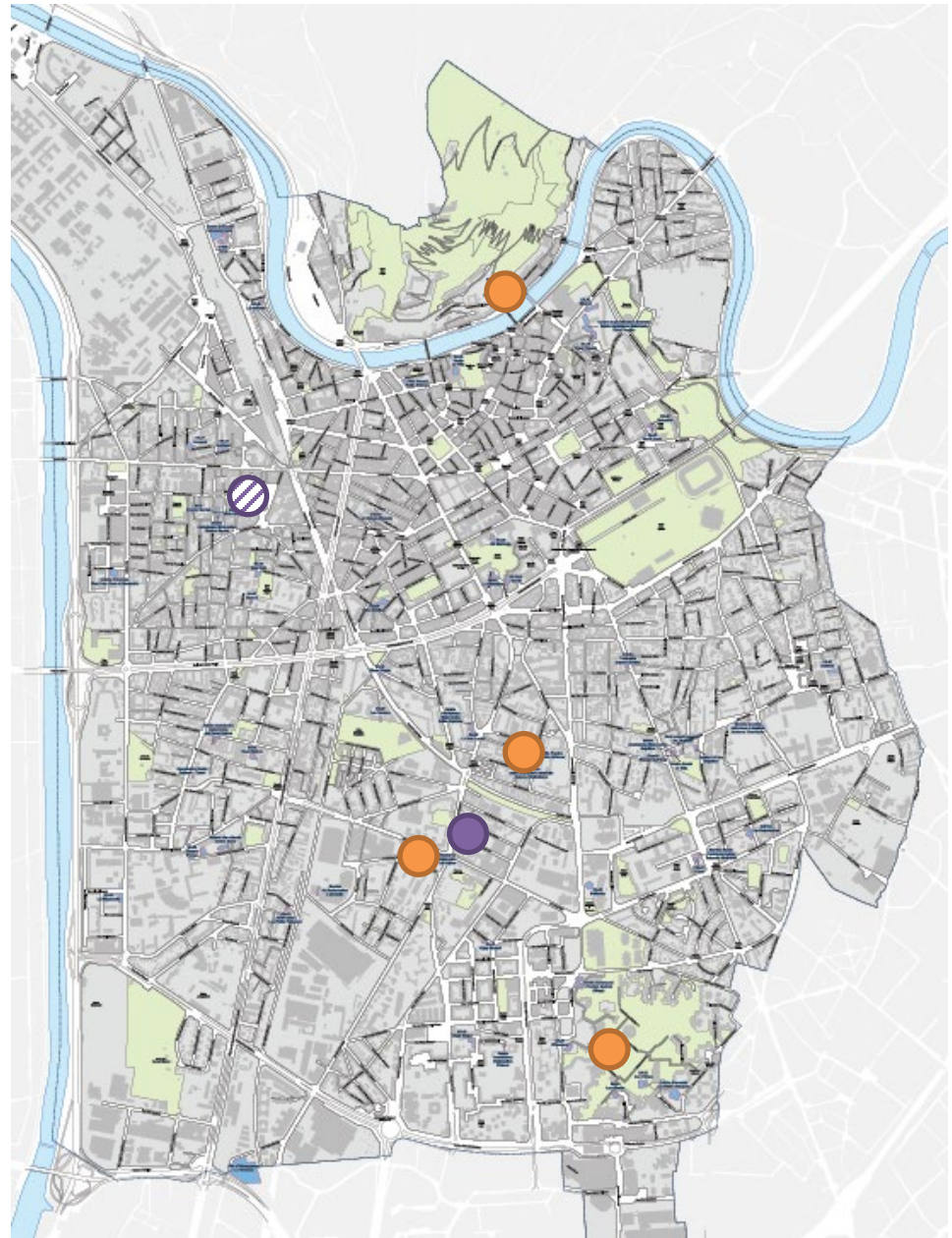


ANNEXES

Le patrimoine bâti du CCAS - DASPA

La répartition des biens par DAS :

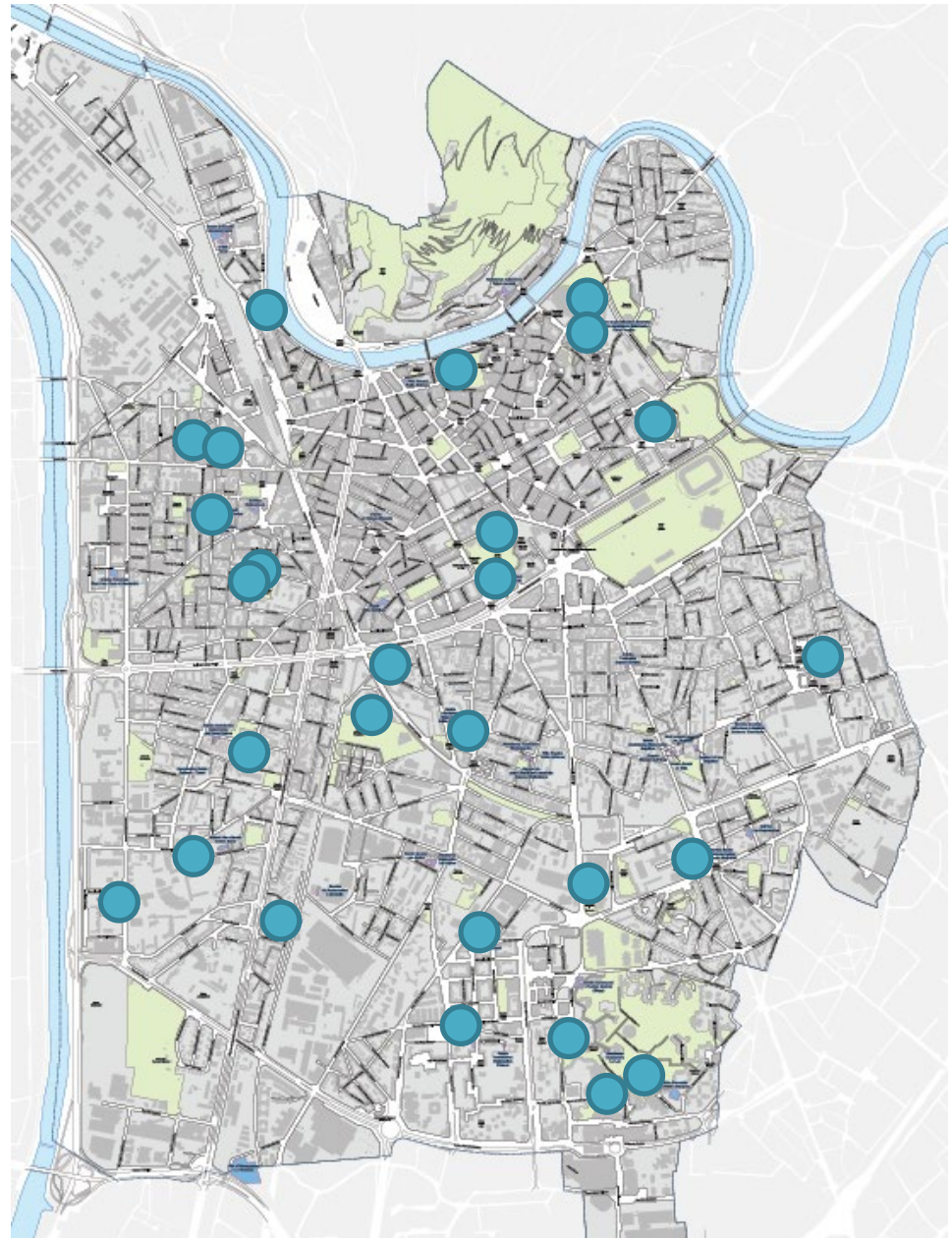
- DASPA : Direction Action Sociale Personnes Agées
- Rappel de l'organisation
 - Direction déléguée « Dépendance et Soins »
 - Direction déléguée « Autonomie et veille sociale »
- Les principaux équipements :
 - ● 2 Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) dont 1 sur la commune de Montbonnot-Saint-Martin + 1 *Etablissement en cours de requalification*
 - ● 4 Résidences Autonomies (RA)
 - Le Centre de Jour
 - La Maison des Aidants
 - 3 implantation pour le Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)
 - Le Service Social Personnes âgées (SSPA)
 - La Restauration à Domicile (RAD)



Le patrimoine bâti du CCAS - DASPE

La répartition des biens par DAS :

- DASPE : Direction Action Sociale Petite Enfance
- Rappel de l'organisation
 - 2 Directions déléguées « Gestion des établissements et projets transversaux »
 - 1 Pôle « Modes de garde et suivi des demandes »
 - 1 Pôle « Sécurité, santé et médico-social »
- Les principaux équipements :
 - ● 27 Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) ou crèches collectives
 - 4 équipements mis à disposition d'associations (Les Loupiots, Les Petits Arlequins, Chez Pom Flore et Alexandre, La Trottinette)
 - 6 Relais Petite Enfance (RPE)
 - Le Pôle d'Accueil Petite Enfance
 - Des Lieux d'Accueil Enfants-Parents (LAEP)



Le patrimoine bâti du CCAS - DASLPP

La répartition des biens par DAS :

- DASLPP : Direction Action Sociale Lutte Contre la Pauvreté et la Précarité
- Rappel de l'organisation
 - Direction déléguée « Hébergement et Santé »
 - Direction déléguée « Accueil, accès aux droits, accompagnement »
- Les principaux équipements :
 - ● 2 Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS)
 - ● 1 Site « d'hébergement alternatif »
 - ● 1 Etablissement Lits d'Accueil Médicalisés (LAM) et Lits Halte Soins Santé (LHSS)
 - ● La Petite Pause



Le patrimoine bâti du CCAS

La répartition des biens par DAS :

- Les autres équipements /
 - ● Les locaux administratifs :
 - Le Siège du CCAS (47 avenue Marcelin Berthelot)
 - Le bâtiment « Bobillot » (DASLPP, 8 rue sergent Bobillot)

